

Règlement N° 2 du MADÉ

**PRINCIPES DIRECTEURS,
PROTOCOLE ET CODE D'ÉTHIQUE
du *MOUVEMENT D'ACCUEIL DES ÉLOHIM***

par Lise

fondatrice de l'Ordre des apôtres des derniers temps

**« *Tout ce à quoi on fait face s'efface,
tout ce qu'on fuit nous poursuit.* »**

(Lise)

Partie I - Principes directeurs

Partie II - Protocole et code d'éthique

Le 21 janvier 2013 (67 a.H.)

Règlement No 2 du *MADÉ*¹

PRINCIPES DIRECTEURS, PROTOCOLE ET CODE D'ÉTHIQUE du *MOUVEMENT D'ACCUEIL DES ÉLOHIM*

Partie I - Principes directeurs²

En tant que *Mouvement d'accueil des Élohim*, la sauvegarde de notre moralité s'appuie sur un code d'éthique fait de règlements qui nous incitent à garder l'orientation de notre cheminement axé sur la recherche constante du bien, de la vérité et de la justice. Pourquoi? Afin de faire exister ces valeurs pour maintenir l'équilibre du « *tout* » relatif à ce qui est et sera éternellement. Ainsi, sauvegarderons-nous **notre harmonie**.

- **L'HARMONIE** est la résultante de la paix.
- **La PAIX** est la tranquillité de l'ordre.
- **L'ORDRE** dépend de notre position à maintenir la vérité, le bien et la justice envers toute chose, en accord avec nos principes directeurs qui relèvent de **notre moralité** et qui appuient **notre protocole et notre code d'éthique**.

Notre code d'éthique représente le degré d'évolution de notre civilisation actuelle en rapport direct avec la naissance de la nouvelle humanité à l'aube de l'ère du Verseau, le 21 janvier 2009 (63 a.H.). Le code d'éthique doit être **en résonance avec notre code génétique en lien avec l'infini**, là où se situe le fondement même de **notre moralité**, et en nous appuyant sur les messages des Élohim, assurant par-là l'équilibre de notre humanité en regard de la sauvegarde du bien afin de contrer le mal. Les Élohim viendront sur la terre si nous vivons en paix. Cette paix commence dans notre mouvement, le *MADÉ*. Cette paix influence dès maintenant l'humanité présente et future. Notre responsabilité morale joue un rôle gigantesque à la venue des Élohim sur la terre. C'est ainsi que le CA (conseil d'administration) influencera l'humanité. À tous les niveaux dans l'infini, l'infiniment petit sera toujours la représentation de l'infiniment grand. C'est pourquoi les messages rapportent ce propos :

« *il en est en haut comme il en est en bas* ». ³

¹ Les Règlements du *MADÉ* comportent actuellement deux recueils ainsi titrés : **Règlement N° 1 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX du *Mouvement d'accueil des Élohim*** et **Règlement N° 2 PRINCIPES DIRECTEURS, PROTOCOLE ET CODE D'ÉTHIQUE du *Mouvement d'accueil des Élohim***.

² Par définition, un **principe** est ce à partir de quoi quelque chose procède de quelque façon. Dans le présent document, les principes sont établis sur des valeurs qui sont reconnues chez tout être humain.

³ 1^{er} livre des messages, *Le livre qui dit la vérité*, Chap. III La surveillance des élus, Les hommes ne pouvaient pas comprendre.

Il ne faut jamais oublier que, dans notre existence, l'enjeu de notre futur repose sur le mouvement du bien, là où nous nous situons vraiment, et sur notre volonté d'y rester. Nous voulons certes nous ennoblir afin d'accéder à des sphères plus évoluées sur les plans individuel et collectif. Mais nous ne pouvons pas nier les difficultés de communiquer entre nous ainsi que nos manques de respect de la personne humaine. Nous devons donc élever notre niveau de conscience, en disposant d'outils pour ne pas régresser. Ces outils représentent nos droits et nos pouvoirs pour faire exister le bien et dénoncer le mal. Ces outils se présentent sous forme de règlements servant, d'une part, de balises pour contre-barrer le mal et, d'autre part, de sanctions qui touchent notre conscience afin de ne pas régresser. Ces outils représentent notre code d'éthique et notre protocole de fonctionnement particulièrement lors des réunions, alors que nos valeurs guident notre moralité dans nos comportements et notre agir.

Depuis l'arrivée des messages dans notre monde en 1973-75-78, nous avons tous rêvé d'un monde meilleur. Nous aspirons à créer cette nouvelle humanité. Mais avant tout, il nous faut changer le cycle négatif que nous avons tous vécu jadis dans le *Mouvement raëlien* et que certaines personnes ont déjà reproduites dans le *MADÉ*. Il faut donc se donner des outils pour quitter le mouvement du mal à tout jamais et axer tous nos efforts pour persévérer dans le mouvement du bien, ce mouvement même initié par nos créateurs Élohim et leurs ancêtres. En effet, le *MADÉ* se situe dans le même mouvement que celui des Élohim. Nous avons donc la même force que nos créateurs ont en eux de vouloir perdurer dans la voie du bien.

Afin que la nouvelle humanité ne meure pas à sa naissance, nous devons, pour changer notre monde, changer notre culture et nos mœurs dans nos façons de faire en regard de nos comportements et de nos attitudes.

**Quel est donc ce changement que nous devons opérer ?
Dénoncer le mal et le contrer, repérer le bien et le faire exister.**

Sans ces deux conditions, la nouvelle humanité ne survivra pas. Nous ne pourrons jamais accéder à la conscience cosmique en tant qu'humanité. Ainsi, quitterons-nous la voie du bien. De plus, si nous refusons d'être dans l'action de ce changement, nous reprendrons le cycle négatif de l'autodestruction de notre humanité. Au niveau de notre mouvement, sans ces deux prérogatives, nous ne pourrons pas réussir nos objectifs, tout particulièrement celui de construire l'ambassade.

Comment opérer ce changement dans notre esprit ?

Dans le fonctionnement de son esprit, pour se positionner dans la réalité, l'être humain fait constamment des liens en référence avec ses connaissances, son expérience et son ressenti. En deuxième lieu, il fait des liens avec ses valeurs sur le plan moral. Ce mécanisme de pensée qui relève de notre fonctionnement cérébral est en rapport direct avec notre niveau de conscience. Pour élever notre niveau de conscience et nous situer dans la réalité, nous devons certes nous positionner dans la réalité immédiate grâce à nos

sens et grâce au rationnel de notre esprit. Toutefois, nous devons apprendre à tendre vers une spiritualité plus évoluée de notre être en lien avec l'univers.

Spirituellement parlant, pour apprendre à nous situer sur le plan de l'infini, comme première démarche, nous devons séance tenante, dans notre processus mental, après avoir constaté, analysé et ressenti la situation, **nous situer sur le plan de l'infini et chercher la vérité sur toute chose, au lieu de faire uniquement référence à nos connaissances et à notre expérience lorsque nous nous situons dans le contexte.** Cette façon de faire ne fait pas partie de notre culture et de nos mœurs dans nos processus mentaux pour **repérer le bien et le faire exister ou dénoncer le mal et le contrer.**

C'est pourquoi nous nous situons uniquement sur le plan de notre individualité. Nous restons figés sur notre propre réalité individuelle pour élucider notre univers au lieu d'utiliser nos facultés intellectuelles reliées à notre intelligence pour élucider notre propre réalité en **cherchant la vérité**, grâce à la connaissance des autres qui nous apportent une dimension différente dans notre vision du monde. Nous réagissons donc selon notre évolution mentale, en rapport avec nos propres limites où se situent notre connaissance, notre expérience et notre ressenti qui déterminent notre niveau de conscience, au lieu d'élargir ou d'agrandir notre vision de l'univers en nous situant tout d'abord sur le plan de l'infini, là où se situent les autres consciences, pour pouvoir accéder à d'autres dimensions et rejoindre plus facilement les autres plans qui composent l'infini : *les Élohim, l'humanité et l'individu.*

Pour élever notre niveau de conscience et **apprendre à considérer toute chose en premier lieu sur le plan de l'infini**, au lieu de voir le monde uniquement à partir de notre individualité, nous devons créer de nouveaux liens, c'est-à-dire faire de nouvelles synapses dans notre esprit en cherchant constamment des connaissances qui nous situent dans **la vérité**. Comment ? En faisant des réflexions et des visualisations pour changer notre processus mental afin de nous situer dans l'infini avec la constante de l'amour dans notre démarche. Sans effort, nous ne pouvons pas élever notre niveau de conscience. Rien ne changera si nous ne changeons pas. Sur le plan spirituel, les Élohim nous ont enseigné dans leurs messages ce nouveau procédé mental révolutionnaire pour nous positionner dans l'univers. Il est à remarquer que, dans les messages, le plan de l'infini est cité en **tout premier** dans l'ordre d'importance de cette démarche :

« Dans tous les cas il faut toujours **considérer les choses par rapport à quatre plans** :

- tout d'abord par rapport à l'infini
- par rapport aux Élohim nos pères, nos créateurs
- puis par rapport à la société humaine
- enfin par rapport à l'individu.

Le plan le plus important est celui par rapport à l'infini, c'est par rapport à ce plan qu'il faut juger toutes choses mais avec une constante : l'amour, donc en tenant compte des autres à qui il faut donner de l'amour, car il faut vivre en harmonie avec l'infini donc avec les autres qui sont eux aussi une partie de l'infini. »⁴

⁴ 2^e livre des messages, *Les Extra-terrestres m'ont emmené sur leur planète*, Chap. III Les clefs, L'Homme. Les mots en caractères gras sont de l'auteure du présent document.

Or, pour apprendre à nous situer sur les quatre (4) plans de la réalité, nous devons :

- **Sur le plan de l'infini, garder une ouverture d'esprit sur les autres et utiliser toutes les facultés de notre intelligence en lien avec toute connaissance pour chercher la vérité, c'est-à-dire repérer le bien et le mal, la justice ou l'injustice.** C'est, entre autres, ce qui caractérise le plan de l'infini. Car, sur le plan cosmique, tous les êtres conscients et évolués vivant dans l'univers ont la même moralité axée sur la vérité, le bien et la justice envers toute chose afin de maintenir leur équilibre (leur harmonie), assurant par-là leur survie.
- **Sur le plan des Élohim, comparer toute avenue ou toute situation avec les messages.** Il faut prendre le temps de vérifier si toute avenue ou toute situation est en lien avec les messages. Ainsi, gardons-nous nos points de repère pour nous situer, à savoir si nous sommes dans la voie du bien ou celle mal. Car la vision juste du bien ou du mal est en rapport direct avec notre degré de science et de connaissance. Les Élohim ont 25 000 ans d'avance sur nous.
- **Sur le plan de l'humanité, analyser toute conséquence, retombée ou impact positifs ou négatifs pour notre humanité** présente et future afin de sauvegarder le bien et ses effets, la vérité pour notre équilibre et la justice pour le maintien de la paix.
- **En dernier lieu, sur le plan individuel, ressentir dans notre corps et notre esprit si nous sommes en harmonie avec cette nouvelle démarche ou cette nouvelle avenue.** Si personnellement nous ne sommes pas en harmonie avec nous-mêmes, nous devons démontrer le pourquoi de nos résistances et expliquer notre opinion sur plusieurs plans : le plan de l'infini, celui des Élohim et celui de notre humanité, en démontrant logiquement quel est notre désaccord.

L'harmonie entre notre esprit (où se situe notre intelligence en lien avec la science et les connaissances que les Élohim ont transmises dans leurs messages) **et notre corps** devient notre dernier point de repère pour nous positionner dans notre univers. C'est pourquoi, dans le but d'élever notre niveau de conscience, il faut prendre en considération tous les autres plans de la réalité, mais surtout et en premier lieu le plan de l'infini, car c'est sur ce plan que se situent la vérité, le bien et la justice envers toute chose.

L'harmonie n'est que la résultante du bien-fondé de notre démarche dans la recherche de la vérité, du bien et de la justice sur les quatre (4) plans de la réalité, avec la constante de l'amour. Ainsi, sommes-nous en paix dans notre esprit et le ressenti de notre corps.

L'harmonie est donc la résultante de ce que nous ressentons sur notre plan individuel dans nos rapports avec les trois (3) autres plans de la réalité. C'est pourquoi elle ne se limite pas à notre seul plan individuel pour nous positionner dans la voie du bien ou celle du mal. Si nous sommes en harmonie, donc en paix avec nous-mêmes, mais que nous provoquons le déséquilibre sur les autres plans, posons-nous des questions. Si nous n'élevons pas notre niveau de conscience, nous ne pouvons pas accéder à d'autres réalités. Nous allons perdre pied dans l'univers et quitter la réalité en lien avec la vérité.

Par contre, en dernier lieu, sur notre plan individuel, nous devons **vérifier les trois (3) facteurs que voici** par rapport à notre ressenti :

- Si nous ressentons un malaise dans notre corps, c'est que nous sommes dans l'erreur, nous ne sommes plus dans la vérité garante de l'harmonie.
- Si, après avoir analysé tous les moyens situés sur les trois (3) autres plans relatifs à la réalité, nous ressentons un malaise, c'est qu'il y a un fait, un détail, une situation ou un contexte qui ne nous situent pas dans la vérité entière du bien et de la justice sur le plan de l'infini. Nous devons donc le trouver et le démontrer de façon logique et rationnelle.
- Si nous sommes incapables de démontrer logiquement une erreur, posons-nous alors des questions sur nous-mêmes. Faisons alors une rétrospective reliée à plusieurs choses dont les suivantes :
 1. Nos **mauvaises programmations**, là où se situe notre vision du bien et du mal.
 2. Nos **traumatismes non résolus**.
 3. Nos **défauts et atavismes**.
 4. Notre **imaginaire négatif**.
 5. Ou encore notre **incapacité de relier entre eux les éléments de même nature pour avoir une vision juste de la réalité**.

Il se peut aussi que nous ayons fait une erreur de jugement dans notre capacité d'analyser correctement les éléments ou que nous n'ayons pas en main toutes les données ou tous les faits afin d'évaluer justement le contexte, la situation ou l'idée nouvelle. En dernier lieu, il se peut que nous manquions tout simplement des connaissances utiles pour justifier notre position et notre ressenti. La science et la connaissance justifieront toujours le bien-fondé ou non de toute chose. Dans ce cas, nous avons le devoir moral de trouver la connaissance et de savoir comment articuler avec justesse notre pensée dans notre démarche avant de faire une résistance dans une réunion.

Dans notre recherche de la vérité, après avoir utilisé notre intelligence en lien avec les messages et avoir recherché le bien-fondé ou non impliquant des conséquences sur le plan de notre humanité, **si nous sommes dans la vision juste de la réalité**, la raison de tout malaise sera toujours en lien avec la vérité, le bien et la justice en rapport avec le plan de l'infini, nous indiquant si oui ou non nous sommes vraiment dans la voie du bien ou celle du mal. L'harmonie se ressent en nous-mêmes tout comme nous ressentons l'infini. Sur le plan de notre individualité, nous pouvons comprendre la raison pourquoi nous sommes en harmonie ou non, grâce à notre conscience et notre intelligence, mais nous ne pouvons pas comprendre la raison de l'existence de l'infini. C'est là que nous voyons une différence entre ces deux plans : le plan individuel et le plan de l'infini.

Selon les messages, nous devons **considérer** toute chose par rapport aux quatre (4) plans de la réalité.⁵ C'est pourquoi le mot **considérer** implique une **démarche intelligente** qui nous fait réaliser les raisons pourquoi nous sommes dans la voie du bien ou du mal, et ce, sur les quatre (4) plans de la réalité.

⁵ 2^e livre des messages, ouvrage déjà cité, Chap. III Les clefs, L'Homme.

Par rapport à une idée, si nous ne sommes pas d'accord, c'est grâce à notre intelligence et à notre situation sur les quatre (4) plans de la réalité que nous devons **considérer** toute avenue ou toute situation et démontrer le pourquoi de notre évaluation qui appuie **les raisons** de notre désaccord avec l'information ou l'avenue proposée.

Par contre, si cette information est en lien avec la voie du bien, en **considérant** toute chose sur les quatre (4) plans de la réalité, nous devons repérer le bien dans toute situation et le faire exister en démontrant d'une façon logique **les raisons** du bien-fondé de notre démarche. ***Repérer le bien et le faire exister est souvent plus difficile** que repérer le mal et le contrer. Ceux et celles qui sont capables de repérer **le bien, la vérité et la justice** collaborent à faire exister ce qui est et sera pour l'éternité.

Ce sont les êtres les plus conscients et les plus intelligents qui repèrent le bien grâce à leurs connaissances qui leur permettent de faire des bons liens dans leur esprit, démontrant par-là leur vision juste de la réalité en lien avec la vérité. Ainsi, méritent-ils du poids sur leur balance lors de leur jugement dernier. En effet, les messages disent :

*« Les génies seront les plus estimés et les plus récompensés, et les hommes justes, ayant permis aux génies de s'épanouir **ou à la vérité de triompher seront également récompensés** ».*⁶

La recherche de la vérité devient un élément de référence essentiel pour nous apprendre à nous situer sur le plan de l'infini. La recherche de la vérité nous ouvre la porte sur de nouvelles connaissances qui agrandissent notre vision du monde. Lorsque nous cherchons la vérité sur toute chose, nous sommes situés sur le plan de l'infini. Ainsi, apprenons-nous **à repérer le bien et à le faire exister**. Tout dépend de notre volonté à faire exister ce qui est et sera pour l'éternité. L'infini étant composé des êtres qui nous entourent, nous devons garder une ouverture sur les autres à qui nous devons donner de l'amour, c'est-à-dire maintenir notre harmonie dans nos rapports avec eux et être tolérant dans une certaine mesure par rapport à leur façon d'être lorsqu'ils expriment ce qu'ils sont. Mais les autres ne sont pas infaillibles, car dieu n'existe pas. Pour ne pas trébucher dans l'infini, il ne nous reste que notre **intelligence**, appuyée par la science et la connaissance et la recherche de la vérité en lien avec les messages.

Par contre, nous devons être intolérants par rapport au mal, à la fausseté et à l'injustice lorsque les gens s'expriment avec mépris dans leurs paroles et leurs actions ou quand ils font des résistances à toute nouvelle avenue à partir de leur vision qui n'origine que de leur seul plan individuel sans chercher à comprendre le discours de l'autre.

Mais cette **intolérance** dans notre discours doit se faire **avec la constance de l'amour**, sinon nous sommes dans l'erreur et quittons la voie du bien. La constante de l'amour ne se définit pas uniquement avec le ton de notre voix que nous employons pour exprimer un désaccord, mais bien par **notre effort d'utiliser notre intelligence** pour faire comprendre et démontrer à une autre personne son erreur.

⁶ 1^{er} livre des messages, ouvrage déjà cité, Chap. III La surveillance des élus, Le jugement dernier. Les mots soulignés et en caractères gras sont de l'auteure du présent document.

Les messages disent :

« *Ceux qui, par eux-mêmes, **auront prouvé leur intelligence** et, par là même, qu'ils sont dignes d'être aidés par les créateurs seront aidés* ». ⁷

L'esprit des Élohim, qui ressort de leurs messages de 1973-75-78, démontre qu'il est important d'utiliser notre intelligence dans toute démarche, car sans intelligence il n'y a pas d'amour. Il nous faut donc comprendre pour aimer. Nos créateurs aiment à ce point les personnes qui utilisent leur intelligence qu'ils leur viennent en aide.

La vérité sur toute chose nous permet de maintenir notre équilibre et d'assurer notre survie présente et future. Je le répète, l'harmonie n'est que la résultante qui prouve par notre ressenti que nous sommes réellement dans la voie de la vérité, du bien et de la justice par rapport à toute chose sur les plans de l'infini, des Élohim, de notre humanité et de notre individualité. C'est pourquoi nous devons vérifier si nous sommes véritablement harmonieux vis-à-vis nous-mêmes et avec les idées des autres. Car ce que nous ressentons devient notre dernier point de repère pour nous situer dans l'univers infini. Ce que nous ressentons nous **confirme** que nous accédons à la vérité, au bien et à la justice dans la mesure où nous utilisons notre intelligence dans notre démarche afin d'élever notre niveau de conscience. Élever son niveau de conscience est un critère très important pour devenir éternel.

Mais nous ne devons pas sauvegarder l'harmonie au détriment de la vérité, du bien et de la justice, car nous engendrerons notre perte. En effet, lorsque nous quittons la vérité sur toute chose, nous ne sommes plus dans la réalité et, par conséquent, nous causons des déséquilibres et brisons l'harmonie. En n'étant plus dans la réalité, nous ne pouvons plus nous situer dans l'univers. Tôt ou tard, nous perdons notre harmonie. La vérité et la réalité sont reliées entre elles, elles sont indivisibles. C'est pourquoi la recherche de la vérité sur toute chose nous ouvre à la vision de notre univers constituant la réalité. Elle nous permet de rester en équilibre, donc de maintenir notre harmonie. Elle confirme que nous sommes dans la voie du bien.

Notre code d'éthique détermine notre volonté de rester dans la voie du bien. Il nous donne des outils, grâce aux règlements qui le constituent, à persévérer dans notre démarche spirituelle à vouloir nous ennoblir et à élever constamment notre niveau de conscience sur l'infini. Ainsi, maintenons-nous notre harmonie.

Les règlements sont des balises, des mises en garde qu'il ne faut pas outrepasser, sinon nous retombons dans le cycle du mal. Les règlements appuient nos droits moraux de faire exister le bien et de contrer le mal. Ce pouvoir inné que possède tout être humain relève de son devoir moral inscrit dans son code génétique de faire exister le bien, la vérité et la justice afin de maintenir l'harmonie. Hélas, ce pouvoir a été, pendant des millénaires, étouffé et souvent banni. Car la plupart de ceux qui ont osé dénoncer le mal ou une fausseté allant contre la vérité, le bien et la justice, ont payé de leur vie, ont vu leurs conditions de vie altérées ou encore ont subi une cruauté physique ou psychologique.

⁷ 1^{er} livre des messages, *ouvrage déjà cité*, Chap. IV L'utilité du Christ, La création de l'Humanité. Les mots soulignés et en caractères gras sont de l'auteure du présent document.

En rapport avec **les gens qui dénoncent le mal**, la personne qui se voit dénoncée dans ses attitudes ou ses comportements incorrects se sent touchée dans sa valeur d'être. Elle souffre ainsi à cause de son ego. Par conséquent, en raison de la souffrance occasionnée par la personne dénonciatrice du mal, cette dernière a souvent été perçue dans nos cultures et nos mœurs comme étant le mal dans cette situation.

Ainsi, le bien (en l'occurrence la personne qui dénonce le mal) **devient le mal et le mal** (la personne qui est incorrecte) **est perçu comme étant le bien**.

Le mal est souvent en rapport avec la personne fautive qui possède un ego orienté vers la voie négative de son être, pouvant engendrer le mouvement du mal. Ce mouvement maléfique peut influencer jusqu'à l'ensemble de notre humanité. Tout influence tout. Seule la conscience individuelle et collective a le pouvoir de contrer toute avenue négative engendrant le mal sur notre planète.

L'**ego**⁸, mot d'origine latine, veut dire *je*. Le *je* représente notre réalité positive reliée à l'infini dans les valeurs universelles représentant le bien, la vérité et la justice de ce que nous sommes. Le *je* dans sa réalité négative représente ce que nous pouvons être dans toutes les attitudes et tous les comportements négatifs. Autrement dit, le *je* représente ce qui influence la personnalité d'une personne dans un agir qui ne serait pas relié à l'infini d'après les valeurs universelles. Ici, dans le présent document, nous dénonçons l'ego d'une personne dans sa partie négative qui fait entrave à l'harmonie.

Plus l'ego des gens est fort, plus ces derniers sont incapables de recevoir un reproche. Pire, ils projettent sur l'autre le négatif de leur être, avec pour conséquence que la personne incorrecte, se trouvant renforcée, devient encore plus négative et entretient impunément le déséquilibre de la situation. La personne qui a détecté le mal dans l'individu fautif en lui faisant un reproche se retrouve malgré elle comme étant la personne responsable de la situation.

Ce qui caractérise une personne agissant selon son ego, c'est qu'elle considère toute chose par rapport à sa propre vision ou à sa propre perception de la réalité en se situant uniquement sur le plan de son individualité au lieu de chercher la vérité en rapport avec le plan de l'infini. Elle devient la mesure du bien et du mal. Elle quitte le champ de la réalité. Ce faisant, elle engendre un déséquilibre et provoque une désharmonie dans son environnement humain.

Il est alors presque impossible de redresser la situation et de rétablir l'harmonie. Car, en confrontant à son inconscience une personne qui agit incorrectement dans ses comportements et ses attitudes et qui possède un ego puissant relié à sa faible valeur d'être, cette personne aura instinctivement le réflexe de se protéger. Elle s'endurcira dans la **vision erronée** de sa propre réalité et de la vérité des faits. C'est alors que le problème demeurera sans issue.

⁸ C'est un pronom qui, en latin, représente la première personne du singulier. C'est pourquoi, me semble-t-il, on ne l'écrit pas en français avec un accent aigu.

Il en est de même sur le plan de notre humanité. Impuissantes devant les forces du mal que personnifient les gens inconscients détenant ou ayant détenu un pouvoir financier ou moral, les personnes qui défendent ou ont défendu dans les siècles passés le bien, la vérité et la justice sont ou ont été perçues comme étant le mal de la situation ou du contexte.

Pourtant, sans la possibilité de faire un reproche à une personne ou de dénoncer une fausseté ou un déséquilibre, il ne peut y avoir d'élévation du niveau de conscience individuelle et collective ni d'ennoblissement de la personne ni d'élévation d'une civilisation vers une évolution sophistiquée. Car il n'y a pas de confrontation avec le mal. Pire, si nous confrontons la personne négative avec son ego, la situation dégénère et le déséquilibre se poursuit impunément. Ne pouvant plus contrer le négatif de la situation ni rétablir le contexte **dans la vérité des faits**, nous devenons collectivement prisonniers du cycle infernal du mal des gens inconscients et revivons constamment des déséquilibres individuels et collectifs engendrant des souffrances.

Comment se sortir de cette impasse ?

**Mode d'emploi chez une personne, un mouvement ou une humanité
afin de rééquilibrer tout déséquilibre et se sortir d'impasse**

- 1. L'importance de toute chose** se situe toujours en regard de la conséquence engendrée sur le plan de l'infini au travers du temps et de l'espace dans la sauvegarde de l'harmonie, tout en demeurant dans la voie du bien et en se situant dans la vérité et la justice. Par contre, tout demeure dans la façon de dire un reproche et que **ce reproche représente vraiment la vérité des faits relatifs à une situation ou à un contexte**, tout en s'assurant que **la constante de l'amour** (utiliser notre intelligence) **soit toujours présente dans la démarche de rééquilibrer une situation ou un contexte**. Cette communication de réajustement moral de la personne fautive doit se faire dans le respect de la personne humaine.
- 2. La réalité est notre seule arme pour nous situer dans la vérité et rééquilibrer tout déséquilibre.** Or, pour être dans la réalité d'une personne ou d'une situation, il faut avoir :
 - Des **faits réels** (ils sont constitués d'indices palpables et non imaginaires).
 - Des **images réelles** (elles sont constituées de souvenirs ou de films).
 - Des **sons réels** (ils sont constitués de souvenirs auditifs ou d'enregistrements).
 - Des **témoins** (ils sont constitués de personnes ayant vécu la situation, étant garants de ce que nous avons vécu, confirmant ainsi notre vision de la réalité).
 - Et des **écrits** qui justifient nos dires (le verbatim des réunions, les messages ou toute connaissance).

Le niveau de réalité d'une personne est en rapport direct avec le nombre de ses connexions interneuronales. Néanmoins, individuellement, nous n'avons pas de pouvoir pour développer les neurones dans le cerveau d'une personne fautive afin d'élever son niveau de conscience. Pour démontrer et justifier la vision juste de la

réalité, il ne nous reste que nos propres sens qui perçoivent des éléments de la réalité et notre intelligence.

C'est pourquoi, dans la résolution des conflits ou des entraves au bien, c'est **la personne qui fait le reproche** qui doit suivre les étapes suivantes :

- Élaborer une analyse exhaustive de la problématique.
- Démontrer l'exactitude des faits.
- Établir au préalable une stratégie (où, quand et comment) pour régler le problème afin de prévenir les réactions possibles de la personne ou du groupe fautif.
- Démontrer les conséquences encourues par le mauvais comportement ou la mauvaise attitude sur les quatre (4) plans de la réalité, en considérant dans cette démarche le plan de l'infini comme étant le plus important.

Cette démarche doit se faire dans **le respect** de la personne et dans le but de tenter de rééquilibrer la situation afin de sauvegarder **l'harmonie**. Nous avons tous un rôle du maintien de l'équilibre. **Chaque personne dans une réunion est responsable de l'harmonie du groupe**.

Si la première tentative échoue, la confrontation doit se faire de **façon collective** avec un groupe de personnes pour réajuster la personne fautive. En conséquence, ce groupe de personnes devra refaire la même démarche de résolution du problème que la première personne qui a fait le reproche.

Néanmoins, advenant qu'une personne qui a subi une injustice par une accusation erronée ou un reproche non fondé sur sa personne, cette dernière devra utiliser la même procédure envers la personne accusatrice ou le groupe fautif. Parfois, seul le temps donne raison à la personne injustement accusée. Il s'agit d'attendre le bon moment pour revenir à la charge et ne jamais de son vivant abandonner le combat. Le bien est toujours gagnant dans le temps. Le bien triomphe même après notre mort. La justice des gens évolués de notre futur nous rendra justice.

3. Changer le cycle négatif que nous avons tous en nous-mêmes.

Sur le plan individuel, nous devons apprendre que le reproche qui représente une faute ou un manque au niveau de sa conscience n'est pas la représentation globale de soi comme être humain, n'est pas la représentation globale de sa grandeur en regard de son code génétique. En nous-mêmes, nous avons un **mouvement négatif** qui représente le mouvement du mal dans l'infiniment petit de nos cellules et un **mouvement positif** qui représente le mouvement de l'ensemble de toutes nos cellules figurant le cycle du bien dans nos rapports avec l'infini et qui nous situe dans le bien-fondé de notre personne, donc en lien avec la conscience cosmique. La plupart du temps, une personne qui reçoit un reproche n'utilise pas les facultés de son intelligence pour **nuancer, distinguer et relativiser** le mal en elle. Elle oublie le bien-fondé de sa personne qui la représente dans la globalité de tout son être. D'où vient sa souffrance intérieure lorsqu'elle est confrontée à recevoir un reproche par rapport à sa réalité négative qui représente l'infiniment petit de ses cellules.

3.1 Nos défauts et nos atavismes négatifs qui font partie de notre génome ne représentent en fait qu'une partie infiniment petite de notre être. Néanmoins, cette partie négative située dans l'infiniment petit de nous-mêmes et constituant une partie de nos gènes influence l'ensemble de toutes nos cellules et interfère sur le plan de l'humanité. Tout étant relié, par conséquent, le négatif de notre être interfère constamment dans nos comportements et nos attitudes en rapport avec les autres, occultant constamment notre réalité positive. Le déséquilibre que la personne a provoqué ou le reproche qu'elle a reçu lui donnent l'impression qu'elle est une mauvaise personne, ce qu'elle refuse d'admettre avec raison, car dans les faits cela ne représente pas toute la vérité de ce qu'elle est.

Alors, les personnes qui ont **un ego fort** se battent contre cette fausse impression, créée par le sentiment d'inconfort qu'elles ressentent au fond d'elles-mêmes à la suite d'un reproche, au lieu de reconnaître leur propre négatif, d'élever leur niveau de conscience ou de valider ou non si ce reproche représente bien ce qu'elles sont. Elles refusent de réfléchir, de douter de leur perception de la réalité. Pourquoi ? Parce que la réalité passe uniquement au travers de ce qu'elles ont ressenti de la situation et au travers de leur vision de la réalité. Elles ne savent pas ou n'admettent pas que leur ressenti n'est pas infallible et que leur vision de la réalité peut être une fausse perception de la réalité due à leur erreur de jugement d'avoir mal analysé une situation.

Pourtant, la réalité passe aussi par le regard des autres à notre endroit, s'ils sont **dans la vérité** nous concernant. D'où vient en partie l'erreur de jugement des gens qui ont un ego fort, car ils oublient que tout est relié et que tout est en interaction dans l'univers pour maintenir l'équilibre. De plus, les autres nous confirment que notre vision est juste et qu'elle représente bien la réalité des faits. Pire, ces gens imbus d'eux-mêmes à cause de leur ego projettent leur manquement sur les autres et refusent d'évoluer. D'où vient la lenteur à élever leur niveau de conscience. Ce qui les caractérise, c'est qu'ils ont de la difficulté à être confrontés à suivre une réglementation ou une procédure. Ainsi, subissent-ils un mal-être, une frustration ou une colère à chaque fois qu'ils sont la cause d'un déséquilibre. Pourtant, lorsque nous sommes dans **la vérité** entière de ce que nous sommes et dans la réalité de la situation ou du contexte, nous ressentons une paix dans notre esprit et dans notre corps.

3.2 Le mal, le négatif qui se cache dans l'infiniment petit de nos cellules représente la partie bien infime de notre être dont nous sommes inconscients. Notre inconscience devient faussement la juste représentation de ce que nous sommes vraiment dans toute la plénitude de notre conscience englobant l'ensemble des cellules de notre corps. Nous ressentons plus fortement la conscience de notre être que notre inconscience, car mathématiquement nous avons plus d'éléments positifs conscients qui nous représentent que d'éléments négatifs qui représentent en partie notre inconscience. C'est pourquoi, en recevant un reproche, il se produit alors un déséquilibre **touchant la vérité nous représentant.** D'où vient notre réticence à recevoir ou à accepter un reproche. Nous nous percevons comme étant le bien, ce qui n'est pas faux en soi. Mais nous

avons aussi en nous une réalité négative qui fait souffrir les autres et qui engendre des déséquilibres. Le refus de considérer ce mal en nous ou de l'admettre crée notre propre déséquilibre et brime l'harmonie des autres. Nous devons repérer le mal chez autrui, mais avant tout en nous-mêmes. Il y a 2000 ans, Jésus disait ceci :

« *Qu'as-tu à regarder la paille qui est dans l'œil de ton frère ? Et la poutre qui est dans ton œil à toi, tu ne la remarques pas !* »⁹

3.3 En l'absence de la vérité, il n'y pas d'harmonie, nous vivons le chaos intérieur. Pour modifier le pouvoir de l'infiniment petit de notre réalité négative inconsciente qui influence et agit sur l'ensemble de nos cellules, il faut prendre conscience de notre négatif et ressentir plus profondément notre réalité positive qui est beaucoup plus grande que notre réalité négative, **tout en travaillant consciemment à nous ennoblir.** Ainsi, nous situons-nous vraiment dans **la vérité** de ce que nous sommes. Le reproche que nous recevons devient un outil pour élever notre niveau de conscience, et non comme une menace au bien-fondé de notre personne. C'est l'ensemble de nos cellules où se trouvent la réalité positive et la conscience de ce que nous sommes qui doivent influencer l'infiniment petit de nos gènes pour changer notre réalité négative en une orientation positive, au lieu que ce soit l'infiniment petit de nos cellules qui influence négativement nos comportements et nos attitudes dans l'ensemble de notre être.

Lorsque nous avons commis un manquement ou une erreur, **nous devons nous excuser auprès de la personne ou du groupe** afin de retrouver notre harmonie, ressentir le bien-fondé de notre personne, rendre justice à la personne ou au groupe que nous avons blessés par suite de résistances inutiles et vivre en paix en faisant du bien autour de soi par nos actions. Ensuite, nous devons passer à autre chose afin de continuer l'élévation de notre être, c'est-à-dire continuer à marcher vers le sommet de la montagne de la conscience humaine, que nous devons tous gravir pour mériter l'éternité.

3.4 Grâce à notre conscience, nous pouvons arrêter de faire fonctionner le mouvement négatif de l'infiniment petit de nos cellules qui influence toute notre personnalité à mal agir, pour accéder au mouvement plus grand de notre être qui représente l'ensemble de toutes nos cellules, contrecarrant ainsi le mouvement de l'infiniment petit qui représente notre réalité négative. Autrement dit, notre conscience qui est présente dans toutes les cellules constituant notre corps agit sur le mouvement négatif de l'infiniment petit de nos cellules. Même à notre niveau, *ce qui est en haut est comme ce qui est en bas* et vice-versa. C'est ainsi que nous changeons le cycle négatif de ce que nous sommes dans l'infiniment petit de nos cellules pour un cycle positif représenté dans un mouvement gigantesque qui est en rapport avec notre être et l'infini. Ce mouvement est sans fin si nous méritons l'éternité. Ce mouvement est fait de toutes les consciences humaines pouvant interagir sur l'élévation de notre conscience. D'où l'importance du regard des autres sur notre personne. Ceux qui méritent l'éternité ont cette ouverture d'esprit

⁹ *Évangile selon saint Matthieu, 7, 3.*

sur les autres. Ils ne sont pas prisonniers de leur ego ni de leur propre vision de la réalité.

- 4. Si une personne ne réussit pas à réajuster une personne fautive, c'est le groupe qui doit intervenir pour aider la personne à élever son niveau de conscience.** Dans la dénonciation du mal et dans la résolution de problème, **le groupe** est aussi responsable moralement qu'une personne individuelle à réajuster une personne fautive. Car, c'est **le nombre de personnes qui donne du poids à une démarche pouvant faire exister le bien, la vérité, et la justice.**

C'est **le plus grand nombre** de personnes, non nécessairement une seule personne, qui doit intervenir pour défendre une personne injustement accusée. Une telle vision fait ressortir pourquoi il y a tant d'injustices dans notre monde. Présentement nous vivons sous le règne collectif de la conspiration du silence devant le mal. En tant que mouvement représentant la nouvelle humanité, nous devons opérer un changement radical dans nos façons de réagir par rapport au mal.

Une seule personne certes ne peut pas élever le niveau de conscience d'une personne inconsciente de sa réalité négative, à moins que la personne fautive soit très évoluée et qu'elle possède une grande valeur d'être. C'est pourquoi une personne qui possède un niveau de conscience élevé ne se sentira pas menacée par le fait de recevoir un reproche si ce reproche est **vrai** et **bien fondé**. Ainsi, pourra-t-elle élever encore davantage son niveau de conscience par rapport à son manquement.

Néanmoins, pour une personne qui possède un ego fort, qui possède donc une faible valeur d'être, **la peur de souffrir** en recevant une information négative touchant son inconscience est plus forte que le désir d'élever son niveau de conscience et d'essayer de s'améliorer afin de mériter l'éternité. N'ayant pas une valeur élevée, elle n'a aucun point de repère pour se rééquilibrer. Elle refuse donc toute avenue de se faire dire ses points faibles, qui lui permettrait d'en prendre conscience et, ainsi, de pouvoir élever son niveau de conscience.

Il n'y a pas d'évolution sociale en tant que mouvement ou en tant qu'humanité si **le nombre** de gens n'intervient pas pour élever la conscience d'une personne fautive ou inconsciente. À la condition expresse que le nombre de personnes en question représente le bien, la vérité et la justice envers la personne. **Nous élevons notre niveau de conscience** par la méditation, par la réflexion, par la connaissance que les autres nous apportent et par la conscience cosmique qui interagit constamment sur nous-mêmes grâce au regard de nos proches ou de notre collectivité sur notre agir.

Qu'est-ce qui assure l'équilibre ? Nous tendons à maintenir l'équilibre grâce à nos propres réflexions, grâce à la recherche de la connaissance qui nous situe dans **la vérité** sur toute chose et grâce à nos rapports avec toute conscience existante représentant nos amis, notre collectivité, notre humanité ou d'autres civilisations vivant dans le cosmos qui collaborent au maintien de l'équilibre du « *tout* ». Si nous refusons ce lien avec la conscience cosmique qui assure l'équilibre touchant notre réalité négative, nous refusons alors de nous améliorer et nous quittons **la réalité et la vérité** sur nous-mêmes, ce qui amène le déséquilibre individuel et collectif.

4.1 Par rapport à l'existence de toute chose, tout est nombre, poids et mesure.

Sans tenir compte du **nombre**, du **poids** et de la **mesure**, le bien ne peut pas exister dans notre monde.

- **Notre conscience collective** représente le **nombre de membres conscients** dans notre mouvement qui assurent le bien-fondé d'une directive ou d'une procédure touchant notre code d'éthique et le protocole du déroulement de nos réunions, de nos rencontres, visant l'harmonie.
- **Le poids d'un règlement** représente les conséquences bénéfiques engendrées dans le temps, sauvegardant la vérité, le bien et la justice dans le respect de la personne humaine. Le **poids** représente aussi l'impact de l'importance de l'influence d'un groupe qui intervient sur une personne fautive ou inconsciente, pour la réajuster. De plus, le **poids** représente l'impact concret de la réalité des faits qui démontre la vérité de la situation ou du contexte.
- **La mesure** se définit en regard de la **durée de temps** justifiant si le règlement sera toujours de mise ou non dans le futur. La **mesure** est en rapport direct avec le savoir, le savoir-faire et le savoir-être dans la procédure et l'application d'un règlement ou d'une sanction qui touche la conscience de la personne qui a régressé. La **mesure** peut s'étendre dans l'infini du temps et de l'espace caractérisant le bien-fondé de ce qui est et sera pour l'éternité.

4.2 Si nous quittons **la vérité** envers toute chose et si **la constante de l'amour** est absente dans notre démarche, aucune harmonie ne peut subsister. Nous courrons alors à notre perte comme mouvement et comme humanité. Car notre mouvement est la représentation même de l'humanité dont nous faisons partie et de l'humanité nouvelle que nous constituons déjà.

Un rappel fort important

L'infiniment petit étant la représentation de l'infiniment grand, tout manquement en regard du bien, de la vérité et de la justice se produisant au sein de notre mouvement **qui représente la nouvelle humanité engendrera à l'échelle de notre planète une souffrance** dans notre monde. Je cite un extrait d'une vision que Catherine Emmerich a relatée à Clément Bretano, un écrivain allemand :

*« Mon guide [un Éloha] m'expliqua que c'était le corps de l'Église et aussi le corps du genre humain (ce que déjà nous disons : le monde malade de la maladie de l'Église), et il me montra comment chaque plaie et chaque mutilation se rapportaient à une partie du monde. »*¹⁰

En changeant toute avenue négative en nous-mêmes, nous changeons notre monde. En donnant vie au **MADÉ** qui est le mouvement originel basé sur les messages des Élohim, nous modifions le cycle négatif engendré par le *Mouvement raëlien* qui a bifurqué des

¹⁰ **Raoul Auclair, *Prophétie de Catherine Emmerich pour notre temps***, Nouvelles éditions latines, Paris, 1974, page 52. Les mots entre parenthèses sont de Raoul Auclair et les mots entre crochets sont de l'auteure du présent document.

messages. Car c'est le plus conscient qui a le pouvoir de changer la voie du mal pour la voie du bien. Nous enrayons la souffrance dans notre humanité, en étant un mouvement axé sur la vérité, le bien et la justice dans le respect de l'être humain et en rendant vivants les messages de nos créateurs dans nos actions.

Notre pouvoir est gigantesque pour maintenir l'ordre du vivant. Mais si nous ne pouvons pas **contrer le mal ni repérer le bien** afin de le faire exister pour sauvegarder l'harmonie, notre pouvoir est inexistant. Sans code d'éthique et sans protocole de fonctionnement mettant en place des procédures en lien avec des sanctions appropriées, nous n'avons pas d'outils pour y arriver. Pire, nous n'avons pas de points de repère pour nous donner la force de nous maintenir dans la voie du bien. **Car le code d'éthique qui appuie notre moralité est en conformité, non seulement avec les messages des Élohim, mais aussi avec le bien-fondé de notre code génétique en relation avec les valeurs inscrites en nous-mêmes dans nos gènes par les Élohim créateurs.**

Le fait d'accepter consciemment de respecter notre code d'éthique qui représente notre conscience collective nous rend forts parce que nous tenons à l'appliquer. Par là même, nous tenons à affirmer aux yeux de tous quels sont les principes moraux qui nous inspirent et qui font exister ce qui est et sera pour l'éternité.

Lorsque nous faisons un reproche à une personne, nous avons **le devoir moral d'être dans la vérité de la situation.**

Il n'est pas rare de constater ce qui suit :

1. L'imagination négative des gens devient une entrave à se situer dans la réalité des faits, donc dans la vérité.
2. Les gens mélangent différents contextes qui ne sont pas en lien avec la situation en cours. Ainsi, déduisent-ils une vision fautive de la réalité de la situation.
3. Ce qui est pire même, c'est que parfois les gens interprètent faussement le sentiment d'une autre personne, qui ne correspond pas au vrai sentiment que cette personne peut vivre à ce moment-là.

À toutes les fois que nous quittons la réalité des faits, nous engendrons des déséquilibres et nous brisons l'harmonie. **Nous ne sommes pas personnellement la mesure du bien et du mal. Nous sommes seulement en mesure de repérer le bien pour le faire exister ou de dénoncer le mal pour le contrer.** Si nous ne sommes pas dans la vérité, nous vivrons un chaos et quitterons notre harmonie.

C'est pourquoi nous devons **collectivement** analyser tout déséquilibre chez une personne et utiliser **toute les facultés de notre intelligence** et **nos connaissances** pour accéder à **la vérité en lien avec la réalité et avoir la juste mesure dans l'application d'une sanction.** La **collectivité** dans notre mouvement représente les génies philosophiques qui font ou non partie du CA (conseil d'administration), qui sont les gardiens de la vérité, du bien et de la justice dans notre monde ou encore toute autre personne membre du MADÉ répondant à l'appel de son code génétique. **Si nous ne sommes pas dans la vérité,** sous prétexte de vouloir contrer le mal, nous devenons le mal de la situation qui engendre les déséquilibres amenant notre perte en tant que mouvement et en tant qu'humanité.

Le code d'éthique demeure garant des comportements et des attitudes négatives que nous ne devons plus transgresser, sinon nous recommençons le cycle du mal. C'est le témoin **de ce que nous avons été dans notre passé, de ce que nous sommes devenus dans notre présent et de ce vers quoi nous allons dans notre futur**. C'est ainsi que le code d'éthique décrit l'histoire même de la nouvelle humanité en route vers le bien, la vérité et la justice, dans le respect de la personne humaine. Mais à toutes les fois que nous quittons ces avenues, nous vivons des déséquilibres et ressentons une désharmonie.

Démonstration du bien-fondé de notre démarche.

1. La sauvegarde de notre moralité doit être omniprésente dans toute démarche de faire un reproche ou de porter une accusation. La moralité du MADÉ tire son fondement de la vérité, du bien et de la justice envers toute chose avec la constante de l'amour, tel que nous l'enseignent les messages des Élohim. Notre code d'éthique contient les règles qui sauvegardent notre moralité en lien avec leurs messages. **Voici quelques-unes des règles de conduite qui guident nos comportements :**

1.1 Si, comme êtres humains, nous ne pouvons pas exercer notre droit de repérer le mal sous prétexte de sauvegarder l'harmonie ou de blesser une personne dans son ego, nous ne pourrons plus évoluer ni élever notre niveau de conscience individuel et collectif. Car c'est en faisant naître le mal aux yeux de tous que nous pourrons le contrer. Par contre, tout est **nombre, poids et mesure** pour contrer le mal et faire exister le bien. Nous devons, par conséquent, posséder *un esprit de sagesse* pour contrer le mal. **Tout doit être dans la façon de doser la juste mesure de notre discours** pour dénoncer le mal et choisir **le bon moment** pour le dire. En effet, *un manque de sagesse* dans cette procédure peut faire naître le mal et nuire au progrès de l'élévation du niveau de conscience de la personne qui reçoit un reproche ou une accusation. S'il y a un débordement de mal dire les choses qui ne respecterait pas **la juste mesure** de faire une accusation ou un reproche, la personne visée restera figée en raison de ce débordement et rejettera d'un bloc l'objet de l'accusation. Ce faisant, son cheminement sera perturbé. Pire, l'élévation de son niveau de conscience sera freinée. Si un membre doute de ne pas être à la hauteur de faire un reproche à un membre dû à un fait négatif, il vaut mieux qu'il s'abstienne de le lui dire personnellement et qu'il demande à un autre membre de le faire à sa place, tout en étant présent à la rencontre.

1.2 Si nous nous rendons compte qu'un membre confronté à recevoir un reproche est fragilisé dans sa valeur d'être et manifeste une incapacité cognitive à se rééquilibrer, pouvant occasionner un grave déséquilibre dans sa santé ou dans sa réaction à recevoir un reproche, nous devons nous abstenir de le lui faire savoir dans le moment immédiat et nous contenter d'attendre le moment opportun pour intervenir. La sagesse nous livre cet enseignement : « *dans le doute, abstiens-toi, acquiers de la connaissance et attends le moment opportun pour réagir...* » Mais un jour ou l'autre, ce membre fautif devra être confronté à recevoir ce reproche fait de façon individuelle ou collective si ce négatif faisait entrave à l'harmonie.

- 1.3** Les membres du CA et les apôtres stagiaires sont choisis et sélectionnés, car ils sont censés avoir atteint une maturité cognitive et émotionnelle. Par conséquent, ils doivent être **en mesure** de recevoir un reproche ou une accusation sans pour autant nuire à leur santé ou à leur cheminement en regard de leur valeur d'être, car ils sont censés être **en mesure de dissocier du bien-fondé de leur personne un manquement dans leur comportement ou leur attitude.** Ils sont donc capables de relativiser leur situation et de repérer en eux-mêmes ce qui est bien et ce qui est mal afin de maintenir leur équilibre émotionnel et cognitif.
- 1.4** L'indice de fragilité d'une personne au niveau de sa valeur d'être, c'est que, lorsqu'elle reçoit un reproche, elle se choque spontanément et punit séance tenante la personne qui lui a donné une accusation en lui faisant à son tour des reproches injustifiés. En réaction, elle peut, sans raison valable, donner sa démission, menacer de le faire ou faire à son tour des reproches aux autres membres. La personne ainsi blessée par une accusation fondée peut développer une stratégie en allant chercher l'appui des autres membres contre l'accusateur et en arriver à causer une rébellion ou à créer un complot au sein du groupe. Cette attitude et ce comportement de réaction sont contraires à notre morale. Nous les considérons inadmissibles au *MADÉ*. Cela entraîne une sanction.

Nous devons toujours prendre en considération qu'un membre du CA ou un apôtre stagiaire peuvent régresser et perdre leur niveau élevé de maturité cognitive et émotionnelle. **Par devoir moral et par esprit de justice envers l'autre, nous devons respecter leur capacité de recevoir des informations négatives les concernant. Dans nos communications, nous devons toujours nous ajuster au niveau de conscience de tout individu.** C'est donc au plus conscient qu'il revient par devoir moral de rééquilibrer toute situation et d'accepter la responsabilité du déroulement de la rencontre. Ce faisant, nous agissons dans notre démarche avec *la constante de l'amour*.

- 1.5** Tout l'enjeu de notre équilibre, donc de notre harmonie, est relié à l'évaluation de notre jugement, en premier lieu en regard du plan de l'infini, puis du plan des Élohim, du plan de l'humanité et du plan individuel dans nos rapports mutuels et de notre capacité de démontrer aux autres notre vision de la réalité, si celle-ci représente **la vérité** en lien avec **la réalité** des faits d'une situation ou d'un contexte. Les membres sont en mesure d'admettre un fait grâce à leur intelligence, c'est-à-dire que chaque membre participant à une réunion peut prendre le temps de constater, d'analyser, de distinguer, de juger, d'évaluer les différentes réalités et leurs conséquences, de nuancer, de relativiser la gravité de la situation ou de la démontrer, de prendre le ressenti de la situation afin de prendre une bonne décision.¹¹ Ainsi, sauvagardons-nous l'harmonie et maintenons-nous notre équilibre dans les réunions. Sinon, quittant **la vérité** sur toute chose, nous ne sommes plus dans **la réalité** et nous courrons à notre perte.

¹¹ En considérant l'objet en cause sur les quatre (4) plans de la réalité, en tenant compte que le plan de l'infini est le plan le plus important.

- 1.6** Il n'en demeure pas moins que nous devons **considérer l'importance de la conséquence reliée à toute communication** entre les membres du CA ou les membres stagiaires. Considérer également les paroles à caractère négatif, les attitudes négatives ou la violence verbale, car cela peut entraîner de plus graves conséquences. Par conséquent, nous devons prendre les moyens appropriés pour contrer le mal avant que cela ne se produise. D'où l'utilité d'un code d'éthique à respecter ou d'un protocole à suivre dans les réunions. De plus, à propos d'un membre actif travaillant depuis longtemps aux objets du *MADÉ*, d'un membre du CA ou d'un apôtre stagiaire qui aurait régressé, nous le répétons, nous devons utiliser encore plus de *tact* et de *mesure* dans nos propos et attendre le **bon moment et le bon endroit**, c'est-à-dire reporter dans le temps notre reproche afin de **mieux prévoir les réactions possibles et de détendre les tensions** encourues par son comportement négatif. Ce comportement et cette attitude dans nos communications confirment *la constante de l'amour* qui inspire notre démarche.
- 1.7** Ce qui nous reconforte dans la poursuite du bien, de la vérité et la justice, c'est de savoir qu'une humanité ou un groupe dit évolué par rapport à sa conscience collective **continue son cheminement d'élévation indépendamment du niveau de conscience du plus faible**, comme cela se produit au niveau de la conscience cosmique chez les civilisations évoluées dans leurs rapports avec les humanités les moins conscientes. *Ce qui est en haut est la représentation de ce qui est en bas, et vice-versa.*
- 2. Nous devons être conscients des entraves qui nuisent à nos objectifs ainsi qu'au plan des Élohim en regard de leur vision pour notre humanité.** Nous aurons toujours la force du maillon le plus faible si nous n'aidons pas ce maillon à devenir plus fort ou si nous refusons de changer la place de ce maillon dans la chaîne menaçant sa durabilité. Cela revient à dire que, si nous ne réagissons pas au négatif engendré par un membre ou si nous refusons **de réagir dans le temps** que ce soit par rapport à une humanité ou un groupe, c'est le plus faible du groupe au niveau de sa conscience qui, dans le temps, amènera l'ensemble du groupe à sa perte. Car, sans être capables de contrer le mal **dans le temps**, le mal sera toujours vainqueur et le bien, perdant, comme cela s'est déjà produit dans l'infini lorsqu'une création d'êtres humains peu conscients a détruit leurs créateurs. Sous prétexte de sauvegarder l'harmonie, de nous croire bons ou d'agir avec bonté dans notre démarche, nous refusons de réagir, de prévoir les réactions d'une personne négative, d'avoir peur de blesser cette personne négative ou de perdre un ami qui présente un comportement ou une attitude inadéquate.
- Si nous refusons de prendre position en repérant le mal et si nous refusons de réagir pour le contrer, nous courons à notre perte comme mouvement.** Chose certaine, si nous ne réagissons pas, nous faisons naître le mal envers nous-mêmes et le *MADÉ*, nous permettons au mal d'exister. Pourquoi ? Parce que la vérité (que le *gros bon sens* relatif au bien ou au mal de la situation représente) sera occultée. **C'est la vérité sur toute chose qui sauvegarde l'équilibre sur le plan de l'infini, donc l'harmonie.** À ce niveau, *le bien* est uniquement garant de la bonne conduite à tenir dans la démarche pour rééquilibrer la situation négative, tandis que le mal engendre toujours

dans le temps notre déchéance. Enfin, *la justice* confirme toujours le bien-fondé de notre démarche de sauvegarder nos valeurs qui sont les assises de notre moralité qui assurent notre équilibre ainsi que notre survie.

« *Aucune cause ne mérite la souffrance d'un être humain, quelle qu'elle soit. (...)*
Aucune cause ne justifie la souffrance ou la mort d'un être non violent. »¹²

Par contre, nous devons contrer toute violence. Une violence est jugée importante et reconnue comme vraie si elle est présente dans un propos négatif injustifié ou une opinion exprimée par des qualificatifs négatifs sans preuves à l'appui, sans une démonstration qui appuierait une telle opinion ou dans une attitude agressive, mesquine ou un propos cruel, démontrant par-là une méchanceté, une injustice ou un manque de respect grave envers une personne, un groupe ou le *MADÉ*. Toute violence est facilement repérable, car elle crée une tension et provoque un déséquilibre. Elle est généralement soutenue dans un débordement émotionnel.

Ce faisant, notre devoir moral nous incitera toujours à dénoncer le mal afin de le contrer. À propos de toute dénonciation du mal, **tout repose dans la façon de savoir comment le faire, où le faire et pourquoi le faire** afin de rééquilibrer une situation négative. Si nous ne réagissons pas, la gravité de toute situation en regard de tout contexte sera **toujours relative aux conséquences engendrées.**

2.1 Ce qui est souhaitable dans toute situation ou contexte négatif, c'est que la personne qui **consciemment** admet qu'elle a un comportement inadéquat **parvient à dissocier l'action négative de sa personne et ressent plus fortement le bien-fondé de sa personne que le négatif de son manquement.** Ainsi, peut-elle continuer d'élever son niveau de conscience. Seuls les êtres conscients acceptent d'admettre leur erreur. Ils s'arrangent par la suite à effectuer ce mécanisme d'élévation de leur conscience en ressentant ce qu'ils sont dans la réalité positive de leur être, car ils veulent évoluer. Ils sont capables **de relativiser leur situation** par rapport à l'ensemble des actions de leur existence.

Au contraire, **les êtres les moins conscients** se butent à leur erreur tout en niant leur manquement et tout en reportant la faute sur le contexte de la situation sur une autre personne. Ils se donnent raison d'avoir agi de la sorte. Ils culpabilisent les autres, car ils ne peuvent plus relativiser leur erreur. Ils subissent leur propre réalité, puis ils ruminent du négatif envers les personnes qui ont exprimé un reproche ou un constat à leur égard. Ce faisant, ils restent figés impunément dans la fausse perception de leur réalité. Pire, ils ne se sentent pas concernés dans le maintien de l'équilibre du groupe. Ainsi, projettent-ils sur l'autre ou sur le groupe leur problème.

¹² 3^e livre des messages, *Accueillir les Extra-terrestres*, Chap. III, Une religion athée, La déresponsabilisation. Les mots soulignés et en caractères gras sont de l'auteur.

- 2.2** Une action négative ou un comportement négatif ne nous représentent pas dans toute **la pleine mesure** relative à la bonté et à la magnificence qui nous représente dans l'essence de notre être. Recevoir du négatif sur nous-mêmes **quand c'est vrai** nous propulse dans l'élévation de notre conscience. Nous gagnons alors du temps dans le processus d'élévation de notre être. Je le répète, c'est l'ensemble de nos actions qui détermine ce que nous sommes, mais non un manquement. En ressentant l'amour que nous nous portons, nous ressentons le bien-fondé de notre personne et celui de notre mission qui est de contribuer à réaliser le plan des Élohim. Ainsi, nous autoréalisons-nous.
- 2.3** Dans son cheminement touchant sa conscience, une personne doit se donner la **permission de douter de sa perception de la réalité la concernant**. Elle doit laisser un droit de regard des autres à son endroit sans se sentir menacée dans l'image qu'elle projette d'elle-même aux autres ou dans sa valeur d'être. Elle doit se dire intérieurement : « *Et s'ils avaient raison de voir ce négatif en moi.* » Sans le doute, la personne croit toujours avoir raison dans sa perception de la réalité. Elle retarde alors l'élévation de son niveau de conscience. Ce faisant, elle fait souffrir les autres ou brime l'harmonie des autres par son manque de conscience. Elle entretient le déséquilibre par **les tensions qu'elle suscite** dans les réunions.
- 2.4 Le refus de douter de soi dans la perception des autres à notre endroit ou de recevoir du négatif venant des autres nous concernant sera toujours la cause de notre lenteur à élever notre niveau de conscience afin de nous ennoblir.**
- 2.5** Si tout tend vers l'équilibre, c'est que les autres participent autant que nous au maintien de cet équilibre concernant notre harmonie. Tout étant relié. **D'où l'importance de la conscience collective**. Si les autres sont dans **la vérité** de ce que nous sommes et dans **la vérité** de la situation, nous ne devons pas négliger leur importance dans leur interaction avec nous-mêmes. Refuser le regard des autres sur nous-mêmes en regard de **la vérité** nous concernant, c'est refuser d'évoluer. Mais le plus grave, c'est refuser aussi de collaborer au maintien de l'équilibre du « *tout* » en faisant le mal d'une façon inconsciente ou en permettant inconsciemment au mal d'exister.

Nous devons arriver à atteindre **la conscience cosmique**. **Mais comment ?** Nous l'atteignons lorsque nous prenons conscience que nous sommes tous reliés les uns aux autres. La conscience cosmique représente autant notre prochain que notre lointain dans l'univers. Par rapport à l'élévation de notre niveau de conscience, les autres ont une importance capitale au maintien de notre harmonie. Ils jouent un rôle dans le maintien de notre harmonie quand nous quittons le champ de notre réalité en lien avec **la vérité** ou de celle des autres, étant habitués à nous confronter nous-mêmes avec notre propre conscience, croyant que cela est moins menaçant ou que **c'est l'unique façon d'élever notre niveau de conscience**.

En employant uniquement notre réflexion sans tenir compte des réflexions des autres à notre égard, nous quittons la conscience cosmique qui interagit constamment avec nous. Étant toujours reliés à notre propre conscience quant à l'élévation de notre propre niveau conscience, nous brisons alors l'ordre établi dans

l'univers concernant *l'ordre du vivant*, car nous nous déconnectons des consciences qui nous entourent. Elles peuvent nous aider à nous maintenir en harmonie et surtout nous aider à évoluer, donc à élever notre niveau de conscience.

Par la suite, il est de notre responsabilité morale d'analyser leur opinion afin de bien nuancer et de bien distinguer dans leur opinion envers nous si cela correspond bien à notre réalité. L'important est de se situer dans la **réalité** afin d'être dans la **vérité** nous concernant. La réalité et la vérité sont les préalables essentiels au maintien de l'équilibre individuel et collectif :

« *Finale*ment peu importe chacun, l'équilibre universel est constant mais si nous voulons, à notre niveau, être heureux, nous devons vivre **en harmonie** avec l'infiniment grand et avec l'infiniment petit, et avec nos semblables. »¹³

« *Le plan le plus important est celui par rapport à l'infini, c'est par rapport à ce plan qu'il faut juger toutes choses mais avec une constante : l'amour, donc en tenant compte des autres à qui il faut donner de l'amour, car il faut vivre en harmonie avec l'infini donc avec les autres qui sont eux aussi une partie de l'infini.* »¹⁴

2.6 En conclusion, relativiser toute résistance à ce que nous sommes nous fait exister davantage dans le bien-fondé de ce que nous sommes, si nos actions individuelles et collectives sont tournées consciemment vers la vérité, le bien et la justice dans l'orientation de notre vie. Ainsi, l'erreur, le reproche ou un manquement **nous rendent-ils plus conscients**. Être conscient de soi, c'est par définition devenir conscient autant de la réalité positive de notre personne que de notre réalité négative. Alors, heureux reproche ! Heureuse erreur ! En effet, nous augmentons nos chances d'être éternel ! En effet, selon leurs critères d'admissibilité à mériter l'éternité, les Élohim recréent les êtres les plus conscients relativement à l'infini, aux Élohim, à l'humanité et face à eux-mêmes.

Par rapport à notre moralité et à notre esprit d'éthique, nous ne devons pas tolérer le mal. Sinon, nous nous associons au mal et nous le faisons perdurer dans le temps. Ce faisant, nous engendrons tôt ou tard notre perte. **N'oublions jamais que sur le plan de l'infini, c'est la conséquence de toute chose par rapport à la sauvegarde de l'harmonie – garante du bien de la vérité et de la justice envers ce qui est et sera pour l'éternité – qu'il est essentiel de considérer pour sauvegarder l'équilibre nécessaire à notre survie en tant qu'êtres humains et en tant que mouvement ou humanité.**

Remarque : Ce qui suit concerne plus particulièrement le déroulement des réunions, rencontres ou rassemblements. Quel protocole et quel code d'éthique respectons-nous pour assurer le bon déroulement de nos activités ? D'où la partie II que voici.

¹³ 2^e livre des messages, ouvrage déjà cité, chap. II La deuxième rencontre, Ni Dieu ni âme. Les mots en caractères gras sont de l'auteur.

¹⁴ 2^e livre des messages, ouvrage déjà cité, chap. III Les clefs, L'Homme. Les mots soulignés et en caractères gras sont de l'auteur.

Partie II

Protocole et code d'éthique des réunions

II-A. Protocole des réunions

II-B. Code d'éthique des réunions

A. Protocole des réunions

1. **Suivre le Code Morin** constitue la **1^{re} mesure à suivre** dans le déroulement ordonné des réunions. C'est pourquoi toute entrave au bon déroulement des réunions doit être soulignée, selon le Code Morin, par l'émission d'un *point d'ordre*, d'un *hors d'ordre* ou d'une *question de privilège*. Si nous utilisons correctement ces 3 moyens – *point d'ordre*, *hors d'ordre* et *question de privilège* – pour atteindre nos objectifs ne fait appel à aucune sanction. Les membres doivent utiliser leur esprit de discernement avant de faire appel à la **2^e mesure** que voici.
2. **En regard de tout manquement, voici la 2^e mesure que nous suivons dans nos réunions.** Toute personne qui commet un manquement relatif à l'un des 3 aspects soulignés ci-après aux articles 2.1, 2.2 et 2.3 est susceptible de recevoir un *avis* ou, à la 3^e offense, une *mise à l'ordre* et, par conséquent, d'encourir une sanction. **Cela peut se produire dans les situations suivantes :**
 - 2.1 **Un manque de respect envers un membre** qui participe à la réunion ou qui assume une responsabilité ou une fonction relative à la bonne marche des objets du *MADÉ*.
 - 2.2 **Un manque de respect envers l'organisation du *MADÉ*** nuisant à ses objets ou touchant le non-respect des consignes du déroulement de la réunion. À chaque rencontre, les consignes sont données par le président, le modérateur, le responsable du déroulement de la réunion ou encore le responsable du comité.
 - 2.3 **Toute atteinte à notre moralité concernant les messages ou venant à l'encontre de notre code d'éthique.**¹⁵
3. **Le protocole des réunions du *MADÉ* doit être conforme aux règlements généraux et suivre les modalités du Code Morin.** Ce protocole est régi conformément aux principes de la moralité qui s'inspirent des messages des Élohim et en conformité avec le code d'éthique accepté par les membres du CA.

¹⁵ Tout *avis* ou toute *mise à l'ordre* doivent être mentionnés dans le procès-verbal ou le compte rendu de la réunion.

3.1 Les réunions du CA sont obligatoirement enregistrées. Mais l'utilisation d'un tel outil d'ordre technique est facultative dans les autres réunions du *MADÉ*.

3.2 Avant de commencer la réunion, une mise en harmonie et un lien télépathique avec les Élohim sont propices à l'harmonie du groupe. Cet exercice est obligatoire. La personne responsable de la méditation décide de la procédure à suivre.

3.3 Dans le déroulement des réunions, certains membres peuvent exercer certaines tâches, compte tenu du rôle particulier qu'ils doivent jouer au sein d'une réunion.¹⁶

1. Rôle du président. Présider l'assemblée du CA, c'est-à-dire :

1. Veiller à ce que l'objectif de la réunion soit conforme aux objets du *MADÉ*.
2. Fixer l'ordre du jour de la réunion et dresser l'ordre du jour de la prochaine.
3. Se préoccuper de l'application des règlements généraux durant la rencontre.
4. Donner des avenues de compréhension quant au déroulement de la rencontre ou toute autre information propice à la compréhension du sujet à l'étude.
5. Nommer le modérateur. Toutefois, le membre désigné peut refuser de remplir cette fonction. Le président choisit alors un autre membre pour agir comme modérateur.
6. Nommer le responsable du déroulement de la réunion. Le président choisit l'un des deux vice-présidents ou le responsable du comité.¹⁷
7. Nommer le secrétaire *ad hoc* de la réunion.
8. Prendre des décisions concernant la validité ou non d'un *point d'ordre*, d'un *hors d'ordre*, d'une *question de privilège*, d'un *avis* ou d'une *mise à l'ordre* selon la moralité et l'éthique du *MADÉ*.

2. Rôle et pouvoir du modérateur :

1. Gérer le temps d'élocution des participants, le ton de voix ainsi que le déroulement du droit de parole. Il est à noter que le modérateur doit distinguer entre le **ton ferme et le ton agressif. La nuance entre les deux est la suivante : Le ton ferme** affirme fortement une réalité avec une imposition de la voix qui ponctue l'importance d'une idée. **Le ton agressif se caractérise par un mépris qui fait ressentir la haine à l'endroit de la personne ou du groupe, provoquant en conséquence une violence non justifiée et démontrant une méchanceté.**
2. Selon le contexte, donner au préalable deux *avis* avant de faire une *mise à l'ordre*.¹⁸
3. À chaque *avis* ou *mise à l'ordre*, demander au président d'entériner sa décision.

¹⁶ Les *Règlements généraux* (en abrégé : R.G.), quant aux rôles et aux fonctions des membres de l'exécutif. Notamment l'art. 1b alinéa 4 et l'art. 27.

¹⁷ R.G., art. 29 Mandat des vice-présidents.

¹⁸ R.G., art. 8 à propos du code d'éthique.

4. À la 3^e offense, faire valider par le président la *mise à l'ordre* du membre fautif.
5. Veiller à ce que la constante de l'amour soit omniprésente dans toute démarche de communication.

Sanction : Le membre fautif perd son droit de parole pendant 15 minutes durant la réunion, mais ne perd pas son droit de vote. S'il récidivait après plusieurs mises à l'ordre, le CA peut décider de la sanction.

3. **Rôle du secrétaire *ad hoc* :** prendre les notes de la réunion servant à en dresser le procès-verbal.
4. **Rôle et pouvoir exclusif du responsable du déroulement :** Seconder et aider le président dans ses tâches visant à rencontrer les objets du *MADÉ*. Le responsable du déroulement peut-être l'un des deux vice-présidents ou le responsable du comité. En plus d'être le responsable du déroulement, il peut, selon la circonstance, jouer le rôle du modérateur, soit de :
 1. **Faire respecter l'objectif de la rencontre.**
 2. **Faire respecter les dates butoirs en tenant compte de l'ordre du jour des réunions précédentes.** Bref, faire le lien dans le temps avec les objectifs à réaliser.
 3. **Veiller à ce que les propos tenus par les membres ne s'éloignent pas du sujet ou du thème prévu à l'ordre du jour.**
 4. **Faire respecter le code d'éthique et le protocole** afin de sauvegarder notre moralité et notre harmonie. Autrement dit, dans le but de maintenir l'harmonie entre les membres, veiller lors des réunions au respect et à la sauvegarde des valeurs de la vérité, du bien et de la justice avec *la constante de l'amour* dans les communications.
 5. **Faire respecter les règlements généraux dans leur ensemble.**
 6. **Régler les conflits ou les mésententes.** Advenant un conflit ou une mésentente pendant la réunion, faire le débriefing émotionnel, dénouer la problématique et **conclure le litige**. S'il est la cause du litige ou fait partie de la problématique, il ne peut pas gérer le litige. C'est l'autre vice-président ou encore le président qui doit prendre sa place et accepter cette fonction.
 7. **Assurer la prise de conscience de chacun des participants tout en ayant une vision panoramique de l'ensemble du groupe.** Le responsable du déroulement est le gardien de la vérité, du bien et de la justice et s'assure que la constante de l'amour est présente dans toute démarche de communication, sauvegardant ainsi le respect des participants et l'harmonie au cours de la réunion.

Remarques : En l'absence des deux vice-présidents ou même en leur présence, le président peut en tout temps et en tout lieu décider de remplir cette fonction. Dans les réunions des comités où le président et les vice-présidents sont absents, c'est le responsable du comité qui exerce cette fonction. Le responsable du comité peut mandater un membre actif pour accomplir cette

fonction. De plus, le responsable du comité doit nommer un modérateur et un responsable de la mise en harmonie avant de commencer la réunion. En plus d'être le responsable du déroulement, le responsable du comité peut accomplir en même temps la fonction du modérateur. Dans les réunions de comités, **seul le président** peut entériner un *avis* ou valider une *mise à l'ordre* émise à l'endroit d'un participant, sauf si le président est fautif. Alors, c'est le responsable du déroulement qui valide ou non l'*avis* ou la *mise à l'ordre* et valide la procédure prévue au Code Morin.

- 5. Rôle du superviseur philosophique :** C'est la personne ressource à qui le CA se réfère pour vérifier la teneur d'un règlement ou d'un passage des messages des Élohim. Elle est la première gardienne de la sauvegarde de la vérité, du bien et de la justice ainsi que des messages des Élohim. Elle est responsable du conseil de l'*Ordre des apôtres des derniers temps*. Le COA (acronyme signifiant Conseil de l'Ordre des Apôtres des derniers temps) est un conseil permanent, mais il est régi comme un comité. La personne reconnue comme superviseur philosophique joue le rôle de vice-présidente aux affaires philosophiques du *MADÉ*. Dans le COA, elle doit se référer au président dans l'accomplissement de ses tâches. Le président peut lui demander volontiers d'accomplir certaines tâches liées à son mandat de superviseur philosophique. Elle présente ses projets au CA pour fins d'acceptation. Elle doit présenter au CA pour fins d'approbation, et ce, périodiquement, des rapports décrivant ses activités. Le nombre maximal de membres faisant partie du CA et du COA est de 26, soit le même nombre qu'au Conseil des Éternels sur la planète des Élohim. Les membres du COA totalisant 13 personnes sont sélectionnés, mais ils ne sont ni permanents ni éligibles par voie de vote.

Différence entre le CA et le COA :

Dans le COA, n'importe quel membre actif du *MADÉ* peut en faire partie. Les membres sont sélectionnés par le superviseur philosophique, responsable du conseil. Les membres du COA ne jouissent d'aucun pouvoir décisionnel en regard des objets du *MADÉ*, tels qu'inscrits dans notre charte.¹⁹

Pour faire partie du CA, le membre doit avoir été initié à transmettre le plan cellulaire. Il doit, au préalable, avoir été sélectionné par le CA à faire partie d'un groupe secret formé de 12 personnes. Après cette première sélection, ils deviennent éligibles à siéger au CA. À la deuxième sélection, selon le poste vacant, ils sont élus par les membres du CA par vote majoritaire pour devenir administrateurs du *MADÉ*. Ils ont le pouvoir de décider de l'orientation du *MADÉ* par vote majoritaire en regard de l'accomplissement des objets inscrits dans la charte.²⁰

¹⁹ R.G., art. 2 Les objets.

²⁰ R.G., art. 20 La composition du conseil, élément c) et art. 24 Les devoirs et les pouvoirs du CA.

Le rôle des membres du COA se définit ainsi :

1. Appuyer et aider le superviseur philosophique dans l'accomplissement de son mandat, tel que décrit dans les Règlements généraux.²¹
2. *Être les gardiens des messages des Élohim et voir à leur application, afin qu'ils ne soient jamais trahis ou déformés. C'est pourquoi ils doivent étudier attentivement les messages.
3. Voir à la sauvegarde du bien, de la vérité et de la justice.
4. Aider les membres à comprendre les messages, les Règlements généraux, les Principes directeurs, le Protocole et le Code d'éthique du *MADÉ*. Les membres du COA sont des personnes ressources à qui l'on peut se référer.
5. *Veiller à ce que la volonté des Élohim inscrite dans leurs messages s'accomplisse sur la terre. Ils agissent comme des veilleurs à la réalisation des objets du *MADÉ*, tels qu'inscrits dans notre charte.

Limite du COA : Le COA jouit du titre de **conseil permanent**. Néanmoins, il est régi par les règlements du *MADÉ* auxquels sont assujettis tous les comités du *MADÉ* sans exception.²²

6. **Rôle des membres du CA, de tout membre actif dans une réunion ou de tout membre du *MADÉ*** : Tous voient au respect et à l'application des messages des Élohim. Tous sont les gardiens des messages, des Règlements généraux, des Principes directeurs, du Protocole et du Code d'éthique lors du déroulement des réunions, des rencontres ou des rassemblements. **Le membre actif du *MADÉ* est dénommé apôtre.**

Remarque : Ci-après, la partie II-B Code d'éthique des réunions.

²¹ R.G., art. 37 Le superviseur philosophique.

²² R.G., art. 35 Le fonctionnement des comités généraux.

II-B. CODE D'ÉTHIQUE DES RÉUNIONS

Le code d'éthique prévaut dans les réunions du CA (*Conseil d'administration*) et au COA (*Conseil de l'Ordre des Apôtres*) ou toute autre réunion relevant des comités du MADÉ. Il doit toujours inspirer et guider les membres. Lors des réunions, le président, le superviseur philosophique ou le responsable d'un comité, en plus d'avoir en main un exemplaire des Règlements généraux, doivent avoir en main un exemplaire des Principes directeurs, du Protocole et du Code d'éthique du déroulement des réunions pour s'y reporter au besoin et accélérer le déroulement des rencontres. Les Principes directeurs, le Protocole et Code d'éthique complètent ainsi les Règlements généraux. Ils font donc partie intégrante des règlements du MADÉ.

Règlementation et procédures dans l'application du code d'éthique

1. Quelques règles de procédure.

1.1 Dans une réunion du CA, les membres doivent s'adresser directement au président lorsqu'ils expriment leur pensée, quel que soit le sujet inscrit à l'ordre du jour. **Dans les réunions des comités**, les membres s'adressent directement au responsable désigné. Par conséquent, ils ne s'adressent pas directement à leurs collègues, particulièrement lorsqu'ils font un constat concernant les procédures ou s'ils souhaitent que le président ou le responsable d'un comité apportent un correctif dans la façon de délibérer des membres.

Nous devons toujours faire un arrêt lors de la réunion lorsque se produisent un litige ou un désaccord entre un ou plusieurs membres afin de se réajuster aux différents contextes du problème ou de mieux comprendre la vision de l'autre. Conséquemment à ce temps d'arrêt, la réunion se poursuit **en mode plénier** et un temps requis est alloué aux membres pour s'exprimer librement, ce temps étant régi par le modérateur. Dans ce cas, les membres peuvent s'adresser directement entre eux sous la directive du modérateur. Le mode plénier de la réunion doit être autorisé soit par le président, le responsable du comité ou le responsable de la réunion.

1.2 Lors d'une réunion, toute entrave à notre moralité corroborée par notre code d'éthique doit être soulevée sous forme d'avertissement, c'est-à-dire par **un avis** donné par le président, le responsable du déroulement, le modérateur de la réunion ou un membre participant à la réunion. **À la 3^e offense, une mise à l'ordre devient exécutive. La personne prise en défaut encourt alors une sanction.**

Avant d'émettre un avis ou une mise à l'ordre, nous devons appliquer tout d'abord le Code Morin en ce qui concerne particulièrement les *points d'ordre*, les *hors d'ordre* et les *questions de privilège*. Mais, selon le contexte particulier d'une situation, le président, le modérateur, le responsable du déroulement ou tout autre membre actif peuvent juger et évaluer de ne pas donner un *avis* ou de faire une *mise à l'ordre* à un membre après deux offenses, même si le code d'éthique prescrit de le faire.²³ **À noter** qu'un *avis* se distingue de la *mise à l'ordre*, car cette dernière **implique une sanction**, tandis que l'*avis* demeure seulement un avertissement.

1.3 Les avis lors d'une réunion, même s'ils ne sont pas de même nature, sont cumulatifs, et ce, pour la durée d'un an à partir de la date de la 1^{re} offense où ce membre a fait entrave au protocole de la réunion, a nui à l'application des règlements généraux ou encore est allé à l'encontre du code d'éthique, du protocole des réunions ou encore de la morale ou des messages. **À chaque avis reçu, la personne doit s'excuser de son manquement. Un 3^e avis** s'appelle une *mise à l'ordre*. La personne fautive **encourt une sanction**. Donner deux chances à l'être humain avant de sévir à une 3^e offense est conforme à l'enseignement des Élohim dans la Thora, sauf dans des contextes ou situations particulières où une mise à l'ordre peut être faite sans avis préalable.

1.4 À la réunion, le membre qui a donné un avis ou émis une *mise à l'ordre*, **après avoir fait la démonstration du constat négatif chez un membre, doit demander au président si ce dernier acquiesce à un tel avis ou à une telle mise à l'ordre**. S'il oublie de le demander, c'est le responsable du déroulement, le modérateur ou encore tout autre membre qui demande au président de valider l'*avis* ou la *mise à l'ordre* proprement dite. Un *avis* ou une *mise à l'ordre* **deviennent valables** seulement après que le président a jugé et évalué le bien-fondé du constat négatif ou du manquement chez un membre.

1.5 Un avis ou une *mise à l'ordre* **ne sont jugés valables que par le président, mais ils peuvent faire l'objet d'un débat** à la réunion même. Car la personne qui a reçu *un tel avis* ou une *telle mise à l'ordre* se sent lésée. Elle peut revendiquer son **droit de privilège** – il s'agit ici de la *question de privilège* – en réclamant son droit de parole, tel que prévu au Code Morin. La personne concernée, si elle le désire, détient le privilège de rester jusqu'à la fin de la réunion ou de la quitter sans préjudice pour elle.

Après la décision du président de déclarer **valide l'avis** ou la *mise à l'ordre*, la personne concernée peut porter sa cause devant un conseil de discipline mis sur pied par le CA, afin de réévaluer les raisons de s'objecter à un tel avis ou à une telle mise à l'ordre, à condition que sa demande de recours au conseil de discipline soit approuvée lors d'une réunion du CA par un vote majoritaire. Il est

²³ Le stade 5 de l'échelle de la moralité selon Kohlberg stipule qu'on peut être justifié d'enfreindre un règlement à la lumière d'une information. Car les règlements et les directives doivent être considérés comme des guides de libre décision.

à noter que si le président est fautif, le vice-président aux affaires administratives devra valider ou non l'*avis*.

- 1.6 En dehors des réunions, on ne peut pas appliquer le pouvoir de donner un avis ou de faire une mise à l'ordre à un membre considéré fautif. Ce pouvoir de donner des avis ou des mises à l'ordre se limite seulement à l'intérieur des réunions du CA ou des comités.** Il n'en demeure pas moins que toute entrave au code d'éthique est considérée comme une offense grave, selon la circonstance, à l'endroit de la personne humaine ou du *MADÉ*. La plainte d'un membre qui se croit lésé ou qui relève une faute ou un manquement chez une personne peut être rapportée à un membre du CA. L'offense ou le manquement sera alors jugé et évalué par le conseil de discipline mis en place par le CA après son acceptation par le CA, à la suite d'un vote majoritaire. Par conséquent, le règlement concernant le respect des membres et du *MADÉ* ainsi que toute question d'ordre moral et éthique s'appliquent **dans toutes les communications entre les membres, et ce, même en dehors des réunions.**
- 2. Évaluation de la sanction.** Conformément au code d'éthique, selon la situation ou le contexte, toute sanction à l'égard d'un membre fautif doit être **donnée par le CA à la suite d'un vote majoritaire**. Le CA peut même décider de ne pas donner de sanction même s'il est prescrit de le faire dans le code d'éthique en regard d'une mise à l'ordre reçu par un membre. Toutefois, le code d'éthique n'a pas préséance sur le CA, car c'est l'intelligence de l'être humain qui évalue à sa juste mesure une situation ou un contexte. L'intelligence prévaut sur une directive. Le code d'éthique sert d'outil de référence et de mesure pour nous aider à nous situer dans la voie du bien ou à contrer le mal.
- 2.1 Le protocole et le code d'éthique du déroulement des réunions font partie intégrante des règlements du MADÉ.** Selon le contexte, il peut y avoir une sanction à toute opposition ou entrave relevant du code d'éthique, des règlements généraux en général ou des messages. **La sanction due à une offense survient au 3^e manquement. Elle peut être donnée sans préavis préalable, selon la circonstance ou le contexte exceptionnels.**
- 2.2 Types de sanction :** La sanction se présente comme suit. Après s'être excusée, la personne peut perdre son droit de parole à la prochaine réunion tout en gardant son droit de vote ou être suspendue temporairement de son droit d'assister à une ou à plusieurs réunions. Mais une offense grave peut amener son départ définitif du CA ou perdre son statut de membre actif pour celui de membre sympathisant. Tout *avis* ou toute *mise à l'ordre* doivent être comptabilisés et inscrits au procès-verbal de la réunion du CA, qui y mentionne le manquement du membre. Le superviseur philosophique aura pour tâche de comptabiliser les avis et les mises à l'ordre.
- 2.3 Pour qu'ils soient considérés comme effectifs, un avis ou une mise à l'ordre doivent être dûment prononcés durant la réunion et reconnus séance tenante par le président ou, selon le cas, par le responsable du déroulement de la réunion.**

2.4 En plus d'être nécessairement respectueux des messages, le code d'éthique qui exprime notre moralité doit être conforme à nos règlements généraux et appuyer les objets du *MADÉ*. Un membre qui s'aperçoit d'une distorsion entre le protocole et le code d'éthique du déroulement des réunions et les messages ou une distorsion entre les règlements généraux et les messages ou une contradiction quelconque a l'obligation morale de prévenir le CA.

3. Mise au point de la procédure.

3.1 Selon le Code Morin, le **point d'ordre** (ou rappel au règlement) concerne une personne lésée dans son droit relié à l'exercice de sa fonction en regard de ses obligations lors de la réunion. Il importe aussi de tenir compte **du respect de l'ordre du jour** et de **faire respecter les règles** prévues dans le protocole et le code d'éthique du déroulement des réunions ainsi que dans les règlements généraux, de **faire exister l'ordre** en ce qui a trait au respect des membres entre eux, de **sauvegarder le décorum** au cours de la réunion, le décorum ayant trait à la dignité humaine en rapport avec le niveau de conscience individuel ou collectif. La sauvegarde du décorum nous fait éviter de faire naître des tensions inutiles qui provoqueraient une disharmonie.

3.2 Selon le Code Morin, le **hors d'ordre** concerne l'atteinte de quelque chose ou d'un propos qui est en dehors du sujet débattu, n'ayant rien à voir avec le sujet prévu à l'ordre du jour.

3.3 Selon le Code Morin, la **question de privilège** concerne le droit d'un membre qui est attaqué dans son intégrité, subit un manque de respect par des qualificatifs négatifs prononcés à son endroit ou se sent lésé par la *question de privilège*, cette dernière lui permettant de revendiquer son droit de parole pour se défendre.

3.4 Selon le code d'éthique ou le protocole des réunions qui relève des règlements généraux en général, un *avis* ou une ***mise à l'ordre*** concernent l'attitude ou le comportement inapproprié d'un membre qui contrevient aux consignes données dans le protocole et le code d'éthique du déroulement des réunions, à la morale ou aux règlements généraux. Il est à noter que nous ne pouvons pas reprocher à un membre de soulever ou de constater qu'un élément des règlements généraux, par exemple, n'a pas été respecté lors de la réunion. Car c'est un devoir moral de le faire.

3.5 À ce niveau, en l'absence du président, du responsable du déroulement ou du responsable de la réunion, le modérateur peut exercer la fonction de départager les éléments touchant la procédure, c'est-à-dire de **juger**, d'**évaluer** et de **distinguer** s'il s'agit vraiment d'un **point d'ordre**, d'un **hors d'ordre**, d'une **question de privilège**, d'un **avis** ou d'une **mise à l'ordre**. Mais seul le président peut établir s'il est justifié de donner un *avis* ou de faire une ***mise à l'ordre*** à un membre. Si cela devient complexe, le président peut suspendre la réunion séance tenante et se positionner seul ou avec deux autres membres du CA de son choix pouvant le conseiller. Lors d'une réunion, en l'absence du responsable du déroulement ou du responsable du comité, le modérateur désigné doit informer le

président qu'un avis ou une mise à l'ordre ont été donnés soit par lui ou par un autre membre. Mais il revient au président et à lui seul de prendre la décision de **valider** un avis ou une mise à l'ordre. Si l'avis ou la mise à l'ordre ne sont pas validés par le président, cet avis ou cette mise à l'ordre sont rejetés. Dans un comité, le président peut valider ultérieurement, dans un délai raisonnable (au plus un mois), l'avis ou la mise à l'ordre.

4. Devoirs moraux quant au respect d'un membre. Il est inadmissible de manquer de respect envers un membre ou l'organisation du MADÉ. C'est pourquoi il y a des actions ou des attitudes qui peuvent représenter un manque de respect, particulièrement lors des réunions :

4.1 Porter préjudice à un membre – ce qui pourrait toucher son intégrité – par de fausses allégations ou de fausses accusations qui ne représenteraient pas la réalité des faits. Toute allégation ou accusation **doivent s'appuyer sur des preuves**. Par contre, tout membre a le droit de constater un fait négatif qui caractérise une personne nuisant aux objets du MADÉ. Par contre, ce fait ne doit pas être un qualificatif négatif non fondé qui nuirait à l'intégrité du membre ou à sa réputation.

4.2 Sans preuves à l'appui, insinuer à l'endroit d'une personne des sentiments négatifs ou de mauvaises intentions qui ne représenteraient pas sa réalité, nuisant par-là à sa réputation.

4.3 Réagir de diverses façons, c'est-à-dire d'une façon colérique, avec un débordement émotif désagréable ou tenir des propos irrespectueux envers un membre qui démontrerait ou relaterait contre un membre des paroles ou des faits négatifs invérifiables.

4.4 Faire la morale à un membre ou le réprimer quand ce membre, dans son discours, n'a pas dérogé aux principes moraux, à l'éthique ou au protocole de déroulement. C'est-à-dire que, dans les faits, ce membre n'a fait qu'exprimer son opinion ou affirmer un constat. Assurément, une telle opinion ou un tel constat peuvent contrarier l'opinion d'un membre, du CA ou de tout autre comité. Dans ce contexte, ce membre qui ne fait que s'exprimer n'a porté aucune atteinte à l'intégrité d'un membre en particulier, du CA ou d'un comité. **Bref, on ne peut pas accuser le membre qui soulève un problème d'être lui-même le problème !**

4.5 Donner inutilement un avis ou faire une mise à l'ordre à un membre lorsque ce dernier a respecté les règlements généraux, n'a pas mis en cause les valeurs du bien, de la vérité et de la justice ou n'a pas dérogé à la constante de l'amour dans ses propos ou son attitude. Par conséquent, cet avis ou cette mise à l'ordre à l'endroit d'un membre se retournera contre le membre accusateur. Autrement dit, *l'arroseur deviendra l'arrosé*.

4.6 Se moquer impunément d'un membre qui demande expressément de ne plus être objet de moquerie.

4.7 Utiliser des mots dégradants ou irrespectueux envers un membre.

4.8 Refuser d'obéir aux consignes du modérateur. Le modérateur doit émettre un avis, à condition d'être entériné par le président.

5. Devoirs moraux quant au CA et au MADÉ dans le contexte d'une réunion.

5.1 Critiquer les décisions ou remettre en cause le bien-fondé des décisions déjà prises par vote au CA, sans raison logique, sans être capable de démontrer d'une façon explicite et rationnelle son désaccord envers les décisions déjà prises par le CA.

5.2 Faire fi des attentes du CA relativement à ses obligations relevant de ses responsabilités, d'une part, et à la date butoir des rapports, déterminées par le CA ou le président, d'autre part.

5.3 Faire perdre du temps au CA à cause d'un manque d'organisation et d'une mauvaise préparation de la rencontre ou insister de façon abusive afin que son idée passe au détriment de la volonté du groupe qui s'est déjà positionné sur ce sujet.

5.4 Faire un point d'ordre ou dire un hors d'ordre, selon le Code Morin, lorsqu'il est inapproprié de le faire dans la circonstance ou le contexte du déroulement de l'assemblée ou de la réunion. Un tel comportement est considéré comme un manque de respect envers l'assemblée. Dans ce cas, le responsable du déroulement de la réunion ou le président doivent donner un avis ou faire une *mise à l'ordre* selon le cas à l'endroit du membre qui a abusé de ce pouvoir. À noter qu'un *point d'ordre* ou un *hors d'ordre* approprié ou non doit être validé et reconnu comme tel par le président. Il en est de même de la *question de privilège*.

5.5 Faire fi de respecter le protocole et le code d'éthique du déroulement de la réunion.

5.7 Faire fi des règlements généraux ou d'un règlement en particulier.

5.8 Remettre en question ou reprendre les objets ou propos déjà évalués et votés lors d'une précédente réunion, à moins de redemander le vote en apportant des faits nouveaux justifiant une telle remise en question ou justifiant de reprendre les propos déjà acceptés. Mais pour que ce réajustement ou cette réévaluation se fassent, cela requiert le vote majoritaire des membres.

5.9 Dans une réunion, il est **inadmissible** de la part d'un membre **de menacer le CA** en disant, par exemple, qu'il donne sa démission séance tenante si les membres ne sont pas d'accord avec sa vision de la réalité ou n'acceptent pas de le suivre dans ses revendications.

5.10 Une fois que l'ordre du jour a été approuvé par le CA, les membres doivent s'y conformer à **moins qu'un vote majoritaire des membres remettent en question l'ordre du jour.**

- 5.11** Quand la question est traitée dans l'ordre du jour, les responsables de comités doivent présenter au CA le suivi de leurs opérations ou le rapport de leurs activités. S'ils ne peuvent pas le faire, ils doivent donner les raisons valables quant au non-respect de leurs engagements.²⁴ À moins de raisons valables, ne pas remplir ses engagements dénote un manque de respect envers les attentes des membres du *MADÉ* ou du CA en particulier. Cela contrevient donc aux règlements généraux.
- 5.12** Avant la tenue d'une réunion, tout membre du CA doit prévenir le président de son absence. S'il ne le fait pas, son absence sera considérée comme non motivée. Après trois (3) absences non motivées, le membre est automatiquement exclu du CA. Le CA doit entériner cette sanction et la faire connaître au membre fautif.
- 6. Dans le contexte d'une réunion, l'aspect moral relatif au bien et au mal à propos d'une mise au point.**
- 6.1** Ne pas être d'accord avec la vision, l'action d'un membre ou l'interprétation des messages n'a rien à voir avec la personnalité du membre. Par conséquent, cela ne peut pas être considéré comme un manque de respect.
- 6.2** Le fait de constater une réalité négative chez un membre, avec preuves à l'appui en s'appuyant sur les dires ou les actions de ce membre, n'est pas lui manquer de respect. À titre d'exemples : Un comportement, une attitude, un abus qui nuit à la bonne marche de la réunion ou porte atteinte aux objets du *MADÉ*, au CA ou aux messages.
- 6.3** Dans une réunion, tout membre a le devoir moral de faire un avis ou une mise à l'ordre à la 3^e offense d'un membre afin d'aider à la réalisation des objets du *MADÉ*. Ce devoir moral représente notre détermination et notre volonté de faire exister le bien, la vérité et la justice, avec la constante de l'amour et de repérer le mal afin de le contrer. Car, sans le respect de ces valeurs et sans amour dans nos démarches, l'harmonie ne peut exister.
- Notre **inaction** nuit au bien ou nous empêche de contrer le mal. Cela causera dans le temps notre perte en tant que mouvement. Car, en raison de la conséquence encourue, nous sommes exaspérés de ressentir la disharmonie dans notre groupe. À la longue, nous préférons fuir cette situation jusqu'au point d'envisager de quitter le *MADÉ*. Il en résulte une perte énorme, car la richesse du mouvement est représentée par chaque personne qui forme le *MADÉ*.
- 6.4** Néanmoins, si une personne, constatant et exprimant une réalité négative chez un membre, lui donne un avis ou une mise à l'ordre même si elle a moralement raison de le faire, mais n'utilise pas la constante de l'amour ou l'oublie dans sa démarche, cette personne doit recevoir à son tour un avis ou une mise à l'ordre à

²⁴ R.G., art. 35 Procédure de fonctionnement du responsable de comité.

une 3^e offense si c'est le cas. Néanmoins, si son constat négatif envers un membre est bien fondé, un tel constat **demeure valide après l'approbation du président**. Selon la morale, il faut **départager le bien du mal afin d'être juste**.

7. Prérogatives à la sauvegarde de la constante de l'amour dans un avis ou une mise à l'ordre, à la suite d'un constat négatif fait à l'endroit d'un membre.

7.1 Avant de faire ou de relater un constat négatif à l'endroit d'un membre, la personne doit lui signifier **avec respect** son désaccord et lui souligner, selon le cas, si elle a fait une entrave au protocole de fonctionnement du déroulement de la réunion, a nui à l'application des règlements généraux ou a fait une entrave au code d'éthique ou aux messages. Elle émet ensuite un *avis*. Après deux *avis* pour une offense, ce n'est seulement qu'au 3^e avis que cet avis ne devient une *mise à l'ordre*. **À noter que les offenses accumulées peuvent être de nature différente.**

7.2 Puis, **toujours dans le respect**, elle lui exprime calmement son constat négatif. Elle ne doit ni **monter le ton** ni **démontrer une agressivité verbale ou non** lorsqu'elle exprime un *avis* ou une *mise à l'ordre*, pendant qu'elle démontre ou relate un constat négatif à son égard ou allant à l'encontre des règlements généraux. Sinon, elle contrevient au code d'éthique et doit recevoir à son tour un *avis* et, le cas échéant, une *mise à l'ordre*.

7.3 Même si l'émission d'un avis ou d'une mise à l'ordre envers un membre sont faits selon les règles énoncées aux articles précédents (7.1 et 7.2) à propos de la constante de l'amour et si, dans son constat, la personne qui émet cet avis **porte des accusations ou fait des insinuations haineuses, cruelles et irrespectueuses à l'endroit d'un membre sans être toutefois en mesure de prouver ses dires envers ce membre ainsi visé**, son *avis* ou sa *mise à l'ordre* seront considérés comme **non valides**. Cela se retournera donc contre elle.

Remarque : Énoncé d'ordre moral et éthique. Une personne qui, par son non verbal, peut sembler gentille ou dit avec un ton mielleux **des paroles cruelles** à l'endroit d'une autre personne ou d'un groupe, démontre ainsi **un manque de respect flagrant**, même si elle respecte les règles du code d'éthique en ce qui concerne les conditions préalables à l'émission d'une *mise à l'ordre* ou d'un constat négatif fait à première vue avec supposément *la constante de l'amour* dans sa démarche. Une telle attitude est **inadmissible**, car **l'esprit d'éthique** doit concorder avec la morale en regard du bien et du mal.

La morale a toujours préséance sur le protocole et le code d'éthique. Car tout protocole ou tout code d'éthique en place, en regard des règlements qui les constituent, doivent ainsi appuyer la morale.

Explication des termes : La morale indique où se situent le bien et le mal en regard de toute chose, tandis que l'application du protocole et du code d'éthique appuient tous les aspects touchant la moralité grâce à l'application des règlements qui sont faits dans le but de protéger ou de sauvegarder les aspects moraux en regard du bien, de la vérité et de la justice face à toute chose.

8. Explication des termes reliés aux **accusations pouvant occasionner une mise à l'ordre sans avoir reçu préalablement deux avis**. Il s'agit des **accusations suivantes qui sont au nombre de 3** :

8A. Accusations dites *NÉGATIVES*

8B. Accusations dites *HAINEUSES*

8C. Accusations dites *CRUELLES*

8A - ACCUSATIONS *NÉGATIVES* (art. 8.1 et 8.2)

- 8.1** Dans une réunion, reprocher à un membre son incompétence. Ce reproche peut se faire uniquement en dehors de la réunion, *avec preuve à l'appui*.

Sanction : La perte de son droit de parole à la prochaine réunion, mais non de son droit de vote.

- 8.2** Dans une réunion ou non, reprocher au CA la mise en place des règlements généraux ou des objets en lien avec les messages et poursuivis par le *MADÉ*.

Sanction : L'exclusion du CA ou du comité en question. Ce membre fautif **perd son statut de membre actif** et devient alors membre sympathisant du *MADÉ*. Toutefois, après l'évaluation du conseil de discipline, la décision d'exclure un membre du CA est uniquement du ressort du CA. Par contre, un membre peut remettre en cause un règlement en particulier avec l'appui de la majorité des membres.²⁵ Néanmoins, aucun membre du CA ne peut remettre en question un objet du *MADÉ* qui est relié aux messages.

8-B. ACCUSATIONS *HAINEUSES* (art. 8.3 à 8.9 inclus.), c'est-à-dire des **accusations contraires à l'amour**

- 8.3** Reprocher ou accuser un membre de ses défauts ou de ses atavismes.

- 8.4** Reprocher ou accuser un membre de défauts ou d'atavismes qu'il n'a pas.

- 8.5** Reprocher à un membre qu'il n'est pas amour, qu'il est irrespectueux, sans que ce membre n'ait manifesté de la haine ou du mépris dans sa démarche à l'endroit d'un autre membre ou de l'ensemble des membres du CA, tant dans son ton de voix que dans son non verbal, alors que dans les faits il ne s'en tient qu'à constater, *avec preuves à l'appui*, un fait ou une attitude négative dans le comportement d'une personne. Par contre, sans preuve à l'appui, tout constat négatif est irrecevable.

²⁵ R.G., art. 49.

- 8.6** Reprocher ou accuser un membre d'être la cause de la démission d'un autre membre.
- 8.7** *Sans preuves à l'appui*, reprocher ou accuser un membre ou un groupe de ne pas être représentatif du *MADÉ*.
- 8.8.** *Sans preuves à l'appui*, reprocher ou accuser un membre ou un groupe de n'être pas à la hauteur des messages sur le plan de l'infini.
- 8.9** Reprocher à un membre des faits non véridiques ou invérifiables, tout en semant le doute sur lui.

Sanction pour les articles 8.3 à 8.9 inclusivement : Se voir interdire de participer à une ou à plusieurs réunions du CA ou de comités. Ce membre fautif encourt l'obligation de s'excuser auprès du membre ou du groupe lésé lors de son retour à la réunion.

8-C. ACCUSATIONS CRUELLES (art. 8 à 10 inclus.) :
accusations témoignant d'une cruauté mentale

- 8.10** Parce qu'une personne serait atteinte d'une maladie incurable, reprocher ou accuser un membre d'être responsable de sa mort probable ou d'avoir créé une récurrence à sa maladie pouvant provoquer sa mort.
- 8.11** Reprocher ou accuser un membre en particulier d'être responsable de ne pas avoir atteint les objets du *MADÉ*. Car une telle responsabilité incombe au CA. Elle est relative au temps et à l'argent dont le *MADÉ* dispose pour accomplir ses objets.
- 8.12** *Sans preuves à l'appui*, reprocher à un membre d'être dangereux ou nuisible au *MADÉ* ou de faire partie d'une organisation secrète ayant but de détruire le *MADÉ*.
- 8.13** Reprocher à un membre qu'il ne sera pas recréé.
- 8.14** *Sans preuves à l'appui*, reprocher à un membre qu'il n'est pas digne d'être au CA.
- 8.15** *Sans preuves à l'appui*, reprocher à un membre de diriger ou de manipuler le CA.

Sanction pour les articles 8.10 à 8.15 inclusivement : Toute accusation *cruelle* faite par un membre du CA à l'égard d'un autre membre, *sans preuves à l'appui*, entraîne son exclusion du CA, mais non du *MADÉ*. Ce faisant, il peut recevoir une **mise à l'ordre** sans avoir reçu au préalable les deux avis. Avant que son exclusion ne soit définitive, ce membre doit être jugé par le conseil de discipline mis sur pied par le président. Toutefois, après l'évaluation du conseil de discipline, la décision **de la sanction** de l'exclusion du membre du CA est du ressort unique du CA.

9. Dans le contexte des réunions, tout membre actif exerçant son droit de parole a le pouvoir d'exprimer son opinion ou de dire un constat, à savoir :

- 9.1 Donner un *avis* à un autre membre.
- 9.2 Donner une *mise à l'ordre* à un membre.
- 9.3 Faire un constat touchant le niveau de conscience individuel ou collectif en regard de la moralité.
- 9.4 Exprimer son opinion tout en respectant **la charte des droits et libertés de la personne**.

Mise en garde : respecter les éléments dans la démarche de savoir comment dire un reproche ou comment porter une accusation, tout en prenant conscience de savoir quand le dire et où le dire, c'est-à-dire d'être conscient du bon moment ou du bon endroit pour le dire. Parfois, il vaut mieux exprimer un reproche ou une accusation en dehors de la réunion, mais en présence de deux autres personnes. Il faut donc utiliser son jugement moral et son esprit de discernement en lien direct avec la bonté envers un être humain. Car toute communication en regard des conséquences engendrées peut représenter soit le bien ou le mal. Car elle dépendra toujours du contexte de la situation. Oublier le contexte de toute situation ou la constance de l'amour dans la démarche de communication est un manque de sagesse et entraîne une souffrance inutile. Dans la résolution d'un conflit, cela peut occasionner une erreur grave de jugement envers la personne accusée.

10. Durant une réunion, voici des exemples qui illustrent l'exercice de son droit d'exprimer une opinion.

10.1 Le droit de reprocher à un membre son ego qui nuit au bon déroulement de la réunion. L'ego représente tout mauvais comportement ou attitude négative reliée au plan de l'individu. Il est recommandé de ne pas utiliser ce mot *ego* dans le reproche ou l'accusation, car la personne en réaction deviendrait émotive. L'ego est la conséquence d'un manque d'élévation de son niveau de conscience. Il crée des tensions inutiles dans une réunion, parce qu'il démontre une impulsivité émotive inappropriée, une colère non fondée, une rigidité cognitive nuisant à l'avancement de la réunion, une fermeture d'esprit ou un intérêt égoïste en centrant toujours l'intérêt du groupe sur sa personne, relié à sa volonté acharnée d'obtenir gain de cause. L'ego d'un membre relié à son manque de valeur d'être est la première cause du manque d'harmonie dans un groupe. L'ego se caractérise par des résistances d'une personne qui évalue la réalité sur son plan personnel au lieu de l'évaluer sur le plan de l'infini en utilisant son intelligence dans la recherche de la vérité.

10.2 Le droit de reprocher l'imaginaire négatif d'un membre, en relatant une accusation injuste, non fondée sur des faits réels.

- 10.3 Le droit de reprocher l'orientation négative de l'esprit** d'un membre qui, **sans raisons valables**, a répété au moins à 5 reprises une attitude négative au cours de la même réunion, ceci, dans le but d'éviter des résistances inutiles qui nuiraient à la bonne marche du déroulement de la réunion.
- 10.4 Le droit d'être en désaccord avec une peur non fondée**, nuisant aux actions du *MADÉ*. Il est irrecevable de revendiquer une peur face à une orientation du *MADÉ* en faisant des résistances sans être en mesure d'apporter des raisons rationnelles bien-fondées, sans être en mesure de démontrer une logique justifiant le sentiment et de l'exprimer de façon concise, justifiant une telle peur. Un tel comportement est, par conséquent, irrecevable.
- 10.5 Le droit de reprocher toute trahison, qu'il s'agisse d'un membre, du CA ou du MADÉ.** Reprocher une telle trahison doit s'appuyer sur des faits, sinon la mise à l'ordre ou l'accusation seraient irrecevables. Si un membre est témoin d'une trahison, mais garde le silence, il collabore au négatif de cette situation. Si le CA prenait connaissance d'un tel silence, ce membre perdrait son statut de membre actif temporaire ou définitif.
- 10.6 Le droit de reprocher à un membre, avec preuves à l'appui, un ou plusieurs manquements aux messages.** Ce droit ne doit pas s'appuyer sur sa propre perception personnelle, mais sur la compréhension juste des messages, considérant toute chose par rapport aux quatre (4) plans de la réalité, tout en considérant le plan de l'infini comme le plan le plus important. Par conséquent, un comité doit être mis en place par le président afin de connaître le bien-fondé ou non de *l'avis* ou de la *mise à l'ordre* concernant la déviation des messages. Le comité doit être sous la responsabilité du superviseur philosophique, comme le stipulent les règlements généraux. Devant la présentation des conclusions du comité, la décision sans appel est prise par le CA à la suite d'un vote majoritaire, confirmant ou infirmant, s'il y a lieu, de reprocher à un membre de dévier des messages. Le CA doit expliquer le pourquoi de sa prise de décision et le bien-fondé de sa démarche.
- 10.7 Le droit de reprocher à un membre toute atteinte à la vérité, au bien et à la justice.** Ce droit touche les différents plans de la réalité : l'individu, l'humanité où se situe le *MADÉ*, les Élohim dans le but de leur nuire ou encore entraînant des **conséquences nuisibles** sur le plan de l'infini.
- 10.8 Le droit de s'opposer à un abus d'un membre, à une opinion ou à une accusation injustifiée d'un groupe.** Dans l'exercice de ce droit, le bien...la vérité et la justice doivent être respectés.
- 10.9 Le droit de reprocher à un membre ou à un groupe du MADÉ ou toute personne qui inventerait ou revendiquerait des messages fictifs.** Tout membre a le droit de reprocher à un membre, à un groupe du *MADÉ* ou à toute personne qui inventerait ou revendiquerait des **messages fictifs**, donc non conformes ou en opposition avec les messages originels de 1973-75-78. En

effet, inventer ou revendiquer des messages fictifs nuiraient aux objets du *MADÉ* et à sa mission, ainsi qu'à ses règlements généraux.

11. La conspiration positive et négative : la conspiration positive et ses prérogatives et la conspiration négative et les sanctions qui en découlent.

11.1 La conspiration positive et ses prérogatives. Dans un contexte particulier, toute démarche de conspiration positive est valable et bien fondée, si elle se fonde sur des faits menaçants, avec preuves à l'appui. Dans quels buts ?

1. Protéger les objets du *MADÉ*, les Règlements généraux, les messages, le prophète, le président et tout autre membre.
2. Aider un membre du CA par rapport à un danger imminent.
3. Confirmer un membre dans son rôle.
4. Établir une stratégie contre toute démarche négative faite par un individu ou un groupe visant la destruction de la mission du *MADÉ*.
5. Protéger la vie d'une personne.²⁶

Par conséquent, nous avons **le droit, avec preuves à l'appui, de reprocher à un membre ou à un groupe de personnes** de planifier des actions négatives que ce membre ou ce groupe de personnes auraient mises en œuvre contre le *MADÉ* ou d'élaborer une stratégie politique malsaine envers les membres du CA ou non, à l'intérieur ou à l'extérieur du *MADÉ*, dans le but d'agir contre le CA, donc de nuire au *MADÉ*.

Toutefois, au CA, une conspiration dite positive se fait dans une réunion non formelle, non officielle, à l'insu des autres membres du CA, dans but de protéger le *MADÉ* et sa mission en regard du plan des Élohim sur la terre.

11.2 La conspiration négative et les sanctions qui en découlent. Toute conspiration **négative** qui irait à l'encontre des membres du *MADÉ*, d'un membre du CA ou du CA lui-même, de la mission du *MADÉ*, des règlements généraux dans leur ensemble ou des objets du *MADÉ* reliés aux messages a **pour sanction** la perte de son statut de membre actif du *MADÉ*. Il en serait de même pour tout membre actif ou sympathisant du *MADÉ* qui ferait partie de tout autre groupe non officiel, c'est-à-dire non reconnu par le CA, mais qui regrouperait des conspirateurs négatifs.

Advenant que le groupe de conspirateurs fasse partie du CA, une telle action négative pourrait entraîner la dissolution du CA lui-même, dissolution que déciderait le président, d'après les règlements généraux. Le président aurait alors la tâche de former en lieu et place un autre CA. Dans cette situation, le membre conspirateur qui serait un membre actif perdrait son statut de membre actif.

²⁶ Voir les stades 5 et 6 de l'échelle de la moralité selon Kohlberg.

11.3 Il est à noter que tout problème relié à un membre du CA doit être rapporté en premier lieu au président, sauf dans une situation extraordinaire mettant en cause le président lui-même. Le problème doit alors être soumis directement au CA. Si le président ne peut le régler, il doit le soumettre aux membres du CA lors d'une réunion. S'il ne peut pas le régler et refuse de le soumettre au CA, le membre qui rapporte ledit problème doit moralement le soumettre au CA *avec preuves à l'appui*. Cette façon de procéder évite toute **conspiration négative** envers un membre.

12. En regard des messages des Élohim, accusations portant atteinte aux messages ou à leur déformation : Un groupe ou un membre sympathisant ou actif **n'ont pas le droit** de porter d'accusation contre les messages des Élohim ni de les déformer. Cela est **inadmissible au MADÉ**. Car nos objets sont en lien direct avec la volonté des Élohim relativement à leur plan nous concernant. Nous avons tous *un devoir moral* d'accomplir leur volonté sur la terre. Dans cette situation, un comité de discipline doit être mis en place par le président pour évaluer la gravité de la situation afin que le CA se prononce par vote majoritaire sur la sanction à octroyer.

Lise, auteure du Règlement N° 2 *Principes directeurs, le Protocole et le Code d'éthique*.
Fondatrice de l'*Ordre des apôtres des derniers temps*.
Le 21 janvier 2013 (67 a.H.)

Document publié sur le site du MADÉ : www.mouvementdaccueildeleselohim.org

PLAN DU DOCUMENT

Partie I – Principes directeurs	2
Quel est donc ce changement que nous devons opérer ?	
Dénoncer le mal et le contrer, repérer le bien et le faire exister	3
Comment opérer ce changement dans notre esprit ?	3
Comment se sortir de cette impasse ? Mode d'emploi chez une personne, un mouvement ou une humanité afin de rééquilibrer tout déséquilibre et se sortir d'impasse	10
Un rappel fort important	15
Démonstration du bien-fondé de notre démarche	17
Partie II – Protocole et code d'éthique des réunions	23
II-A. Protocole des réunions	23
II-B. Code d'éthique des réunions	28
Règlementation et procédures dans l'application du code d'éthique	28
Quelques mots-clé	42

Quelques mots-clé

Dans l'ordre alphabétique avec pagination

Accusations cruelles 36, 37	Mesure du bien et du mal 16
Accusations haineuses 36	Moralité, morale 17, 35
Accusations négatives 36	Négatif (le -) 12
Atavismes 6, 12	Nombre (le plus grand -) 14, 17
CA (le) 2	Opinion 38-40
Code génétique 2, 16	Ordre 2
<i>Code Morin</i> 23, 29	Ordre du vivant 22
Conscience collective 21	Paix 2
Conscience cosmique 21	Perception (douter de sa -) 21
Conséquence (- de toute chose) 19, 22	Plan de l'infini 4
Considérer toute chose 4, 6, 7	Poids 15, 17
Conspiration positive et négative 40	Préjudice 32
Constante de l'amour 7, 15, 35	Prendre position 19
Cycle du mal, cycle négatif, mouvement négatif 8, 11, 13, 15	Principe (le) 2
Défauts 6, 12	Problème 32
Ego 9, 12	Programmations négatives 6
Équilibre 14, 18	Relativiser 20
Être (bonté et magnificence de son -) 21	Repérer le bien et le mal 7
Génies (les) 7	Respect 23
Harmonie 2, 5, 11, 13, 18, 22	Souffrance 15, 20
Imaginaire négatif 6, 16	Traumatismes 6
Inaction 34	Vérité 15
Justes (les) 7	Violence 20
Mal (le -) 12	Vision juste de la réalité 6, 10, 16
Mesure 15, 17	